



Fiche Récapitulative des Résultats du Plateau P01 - PARIS SAINT GERMAIN FC 1



Chaque équipe effectue 2 rencontres. **Sur les plateaux comportant 2 équipes d'un même club, ces équipes ne peuvent se rencontrer.** Le règlement du football à 8 s'applique intégralement, sauf en ce qui concerne la durée d'un match : 30' (2 x 15' avec pause coaching et rotation des arbitres assistants).

A l'issue des 2 rencontres, compléter la partie récapitulative.

L'arbitrage des rencontres doit être assuré prioritairement par un représentant licencié d'un club ne participant pas à la rencontre.

Les rencontres devront être arbitrées à la touche par les joueurs U 12 & U 13 participants à la rencontre en qualité de remplaçant. Un même joueur ne peut être arbitre assistant qu'au maximum la moitié d'une rencontre, soit 10'. Merci de notifier sur la fiche équipe, la mention « T » en face des joueurs ayant officié.

Toute retranscription non conforme des résultats (ordre des rencontres, comptage, addition, etc) sera examinée par la Commission et pourra conduire à des pénalités.

SIGNATURE POUR APPROBATION DES RESULTATS DU PLATEAU :

Nom Équipe	Nom Responsable Équipe	N° de Licence	Signature
PARIS SAINT GERMAIN FC 1			
VERSAILLES 78 FC 1			
PLAISIROIS FO 1			
BEYNES FC 1			

Nom Équipe	Score Jonglerie
PARIS SAINT GERMAIN FC 1	
VERSAILLES 78 FC 1	
PLAISIROIS FO 1	
BEYNES FC 1	

<u>Matches</u>	PARIS SAINT GERMAIN FC 1	PLAISIROIS FO 1	VERSAILLES 78 FC 1	BEYNES FC 1
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				

<u>Matches</u>	VERSAILLES 78 FC 1	PLAISIROIS FO 1	PARIS SAINT GERMAIN FC 1	BEYNES FC 1
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				



Fiche Récapitulative des Résultats du Plateau P02 - BOUAFLE FLINS ES 1



Chaque équipe effectue 2 rencontres. **Sur les plateaux comportant 2 équipes d'un même club, ces équipes ne peuvent se rencontrer.** Le règlement du football à 8 s'applique intégralement, sauf en ce qui concerne la durée d'un match : 30' (2 x 15' avec pause coaching et rotation des arbitres assistants).

A l'issue des 2 rencontres, compléter la partie récapitulative.

L'arbitrage des rencontres doit être assuré prioritairement par un représentant licencié d'un club ne participant pas à la rencontre.

Les rencontres devront être arbitrées à la touche par les joueurs U 12 & U 13 participants à la rencontre en qualité de remplaçant. Un même joueur ne peut être arbitre assistant qu'au maximum la moitié d'une rencontre, soit 10'. Merci de notifier sur la fiche équipe, la mention « T » en face des joueurs ayant officié.

Toute retranscription non conforme des résultats (ordre des rencontres, comptage, addition, etc) sera examinée par la Commission et pourra conduire à des pénalités.

SIGNATURE POUR APPROBATION DES RESULTATS DU PLATEAU :

Nom Équipe	Nom Responsable Équipe	N° de Licence	Signature
BOUAFLE FLINS ES 1			
VELIZY ASC 1			
VERSAILLES JUSSIEU AS 1			
MONTFORT USY 1			

Nom Équipe	Score Jonglerie
BOUAFLE FLINS ES 1	
VELIZY ASC 1	
VERSAILLES JUSSIEU AS 1	
MONTFORT USY 1	

<u>Matches</u>	BOUAFLE FLINS ES 1	VERSAILLES JUSSIEU AS 1	VELIZY ASC 1	MONTFORT USY 1
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				

<u>Matches</u>	VELIZY ASC 1	VERSAILLES JUSSIEU AS 1	BOUAFLE FLINS ES 1	MONTFORT USY 1
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				



Fiche Récapitulative des Résultats du Plateau

P03 - MANTOIS 78 FC 5



Chaque équipe effectue 2 rencontres. **Sur les plateaux comportant 2 équipes d'un même club, ces équipes ne peuvent se rencontrer.** Le règlement du football à 8 s'applique intégralement, sauf en ce qui concerne la durée d'un match : 30' (2 x 15' avec pause coaching et rotation des arbitres assistants).

A l'issue des 2 rencontres, compléter la partie récapitulative.

L'arbitrage des rencontres doit être assuré prioritairement par un représentant licencié d'un club ne participant pas à la rencontre.

Les rencontres devront être arbitrées à la touche par les joueurs U 12 & U 13 participants à la rencontre en qualité de remplaçant. Un même joueur ne peut être arbitre assistant qu'au maximum la moitié d'une rencontre, soit 10'. Merci de notifier sur la fiche équipe, la mention « T » en face des joueurs ayant officié.

Toute retranscription non conforme des résultats (ordre des rencontres, comptage, addition, etc) sera examinée par la Commission et pourra conduire à des pénalités.

SIGNATURE POUR APPROBATION DES RESULTATS DU PLATEAU :

Nom Équipe	Nom Responsable Équipe	N° de Licence	Signature
MANTOIS 78 FC 5			
HOUDANAISE REGION FC 1			
FOURQUEUX AS 1			
VERSAILLES 78 FC 4			

Nom Équipe	Score Jonglerie
MANTOIS 78 FC 5	
HOUDANAISE REGION FC 1	
FOURQUEUX AS 1	
VERSAILLES 78 FC 4	

<u>Matches</u>	MANTOIS 78 FC 5	FOURQUEUX AS 1	HOUDANAISE REGION FC 1	VERSAILLES 78 FC 4
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				

<u>Matches</u>	HOUDANAISE REGION FC 1	FOURQUEUX AS 1	MANTOIS 78 FC 5	VERSAILLES 78 FC 4
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				



Fiche Récapitulative des Résultats du Plateau P04 - ROSNY CSM 2



Chaque équipe effectue 2 rencontres. **Sur les plateaux comportant 2 équipes d'un même club, ces équipes ne peuvent se rencontrer.** Le règlement du football à 8 s'applique intégralement, sauf en ce qui concerne la durée d'un match : 30' (2 x 15' avec pause coaching et rotation des arbitres assistants).

A l'issue des 2 rencontres, compléter la partie récapitulative.

L'arbitrage des rencontres doit être assuré prioritairement par un représentant licencié d'un club ne participant pas à la rencontre.

Les rencontres devront être arbitrées à la touche par les joueurs U 12 & U 13 participants à la rencontre en qualité de remplaçant. Un même joueur ne peut être arbitre assistant qu'au maximum la moitié d'une rencontre, soit 10'. Merci de notifier sur la fiche équipe, la mention « T » en face des joueurs ayant officié.

Toute retranscription non conforme des résultats (ordre des rencontres, comptage, addition, etc) sera examinée par la Commission et pourra conduire à des pénalités.

SIGNATURE POUR APPROBATION DES RESULTATS DU PLATEAU :

Nom Équipe	Nom Responsable Équipe	N° de Licence	Signature
ROSNY CSM 2			
PLAISIROIS FO 4			
VERNEUIL US 1			
BOUAFLE FLINS ES 2			

Nom Équipe	Score Jonglerie
ROSNY CSM 2	
PLAISIROIS FO 4	
VERNEUIL US 1	
BOUAFLE FLINS ES 2	

<u>Matches</u>	ROSNY CSM 2	VERNEUIL US 1	PLAISIROIS FO 4	BOUAFLE FLINS ES 2
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				

<u>Matches</u>	PLAISIROIS FO 4	VERNEUIL US 1	ROSNY CSM 2	BOUAFLE FLINS ES 2
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				



Fiche Récapitulative des Résultats du Plateau P05 - BAILLY NOISY SFC 4



Chaque équipe effectue 2 rencontres. **Sur les plateaux comportant 2 équipes d'un même club, ces équipes ne peuvent se rencontrer.** Le règlement du football à 8 s'applique intégralement, sauf en ce qui concerne la durée d'un match : 30' (2 x 15' avec pause coaching et rotation des arbitres assistants).

A l'issue des 2 rencontres, compléter la partie récapitulative.

L'arbitrage des rencontres doit être assuré prioritairement par un représentant licencié d'un club ne participant pas à la rencontre.

Les rencontres devront être arbitrées à la touche par les joueurs U 12 & U 13 participants à la rencontre en qualité de remplaçant. Un même joueur ne peut être arbitre assistant qu'au maximum la moitié d'une rencontre, soit 10'. Merci de notifier sur la fiche équipe, la mention « T » en face des joueurs ayant officié.

Toute retranscription non conforme des résultats (ordre des rencontres, comptage, addition, etc) sera examinée par la Commission et pourra conduire à des pénalités.

SIGNATURE POUR APPROBATION DES RESULTATS DU PLATEAU :

Nom Équipe	Nom Responsable Équipe	N° de Licence	Signature
BAILLY NOISY SFC 4			
GUYANCOURT ES 1			
CARRIERES S/S US 1			
SARTROUVILLE ES 4			

Nom Équipe	Score Jonglerie
BAILLY NOISY SFC 4	
GUYANCOURT ES 1	
CARRIERES S/S US 1	
SARTROUVILLE ES 4	

<u>Matches</u>	BAILLY NOISY SFC 4	CARRIERES S/S US 1	GUYANCOURT ES 1	SARTROUVILLE ES 4
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				

<u>Matches</u>	GUYANCOURT ES 1	CARRIERES S/S US 1	BAILLY NOISY SFC 4	SARTROUVILLE ES 4
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				



Fiche Récapitulative des Résultats du Plateau P06 - PECQ US 1



Chaque équipe effectue 2 rencontres. **Sur les plateaux comportant 2 équipes d'un même club, ces équipes ne peuvent se rencontrer.** Le règlement du football à 8 s'applique intégralement, sauf en ce qui concerne la durée d'un match : 30' (2 x 15' avec pause coaching et rotation des arbitres assistants).

A l'issue des 2 rencontres, compléter la partie récapitulative.

L'arbitrage des rencontres doit être assuré prioritairement par un représentant licencié d'un club ne participant pas à la rencontre.

Les rencontres devront être arbitrées à la touche par les joueurs U 12 & U 13 participants à la rencontre en qualité de remplaçant. Un même joueur ne peut être arbitre assistant qu'au maximum la moitié d'une rencontre, soit 10'. Merci de notifier sur la fiche équipe, la mention « T » en face des joueurs ayant officié.

Toute retranscription non conforme des résultats (ordre des rencontres, comptage, addition, etc) sera examinée par la Commission et pourra conduire à des pénalités.

SIGNATURE POUR APPROBATION DES RESULTATS DU PLATEAU :

Nom Équipe	Nom Responsable Équipe	N° de Licence	Signature
PECQ US 1			
PECQ US 2			
MANTOIS 78 FC 1			
BOUGIVAL FOOT 4			

Nom Équipe	Score Jonglerie
PECQ US 1	
PECQ US 2	
MANTOIS 78 FC 1	
BOUGIVAL FOOT 4	

Matches	PECQ US 1	MANTOIS 78 FC 1	PECQ US 2	BOUGIVAL FOOT 4
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				

Matches	PECQ US 2	MANTOIS 78 FC 1	PECQ US 1	BOUGIVAL FOOT 4
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				



Fiche Récapitulative des Résultats du Plateau P07 - CONFLANS FC 2



Chaque équipe effectue 2 rencontres. **Sur les plateaux comportant 2 équipes d'un même club, ces équipes ne peuvent se rencontrer.** Le règlement du football à 8 s'applique intégralement, sauf en ce qui concerne la durée d'un match : 30' (2 x 15' avec pause coaching et rotation des arbitres assistants).

A l'issue des 2 rencontres, compléter la partie récapitulative.

L'arbitrage des rencontres doit être assuré prioritairement par un représentant licencié d'un club ne participant pas à la rencontre.

Les rencontres devront être arbitrées à la touche par les joueurs U 12 & U 13 participants à la rencontre en qualité de remplaçant. Un même joueur ne peut être arbitre assistant qu'au maximum la moitié d'une rencontre, soit 10'. Merci de notifier sur la fiche équipe, la mention « T » en face des joueurs ayant officié.

Toute retranscription non conforme des résultats (ordre des rencontres, comptage, addition, etc) sera examinée par la Commission et pourra conduire à des pénalités.

SIGNATURE POUR APPROBATION DES RESULTATS DU PLATEAU :

Nom Équipe	Nom Responsable Équipe	N° de Licence	Signature
CONFLANS FC 2			
HOUILLES AC 1			
ROSNY CSM 1			
CARRIERES S/S US 2			

Nom Équipe	Score Jonglerie
CONFLANS FC 2	
HOUILLES AC 1	
ROSNY CSM 1	
CARRIERES S/S US 2	

<u>Matches</u>	CONFLANS FC 2	ROSNY CSM 1	HOUILLES AC 1	CARRIERES S/S US 2
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				

<u>Matches</u>	HOUILLES AC 1	ROSNY CSM 1	CONFLANS FC 2	CARRIERES S/S US 2
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				



Fiche Récapitulative des Résultats du Plateau P08 - ETANG ST NOM ES 1



Chaque équipe effectue 2 rencontres. **Sur les plateaux comportant 2 équipes d'un même club, ces équipes ne peuvent se rencontrer.** Le règlement du football à 8 s'applique intégralement, sauf en ce qui concerne la durée d'un match : 30' (2 x 15' avec pause coaching et rotation des arbitres assistants).

A l'issue des 2 rencontres, compléter la partie récapitulative.

L'arbitrage des rencontres doit être assuré prioritairement par un représentant licencié d'un club ne participant pas à la rencontre.

Les rencontres devront être arbitrées à la touche par les joueurs U 12 & U 13 participants à la rencontre en qualité de remplaçant. Un même joueur ne peut être arbitre assistant qu'au maximum la moitié d'une rencontre, soit 10'. Merci de notifier sur la fiche équipe, la mention « T » en face des joueurs ayant officié.

Toute retranscription non conforme des résultats (ordre des rencontres, comptage, addition, etc) sera examinée par la Commission et pourra conduire à des pénalités.

SIGNATURE POUR APPROBATION DES RESULTATS DU PLATEAU :

Nom Équipe	Nom Responsable Équipe	N° de Licence	Signature
ETANG ST NOM ES 1			
EPONE USBS 1			
CONFLANS FC 1			
POISSY FC 2			

Nom Équipe	Score Jonglerie
ETANG ST NOM ES 1	
EPONE USBS 1	
CONFLANS FC 1	
POISSY FC 2	

<u>Matches</u>	ETANG ST NOM ES 1	CONFLANS FC 1	EPONE USBS 1	POISSY FC 2
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				

<u>Matches</u>	EPONE USBS 1	CONFLANS FC 1	ETANG ST NOM ES 1	POISSY FC 2
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				



Fiche Récapitulative des Résultats du Plateau P09 - VILLEPREUX FC 1



Chaque équipe effectue 2 rencontres. **Sur les plateaux comportant 2 équipes d'un même club, ces équipes ne peuvent se rencontrer.** Le règlement du football à 8 s'applique intégralement, sauf en ce qui concerne la durée d'un match : 30' (2 x 15' avec pause coaching et rotation des arbitres assistants).

A l'issue des 2 rencontres, compléter la partie récapitulative.

L'arbitrage des rencontres doit être assuré prioritairement par un représentant licencié d'un club ne participant pas à la rencontre.

Les rencontres devront être arbitrées à la touche par les joueurs U 12 & U 13 participants à la rencontre en qualité de remplaçant. Un même joueur ne peut être arbitre assistant qu'au maximum la moitié d'une rencontre, soit 10'. Merci de notifier sur la fiche équipe, la mention « T » en face des joueurs ayant officié.

Toute retranscription non conforme des résultats (ordre des rencontres, comptage, addition, etc) sera examinée par la Commission et pourra conduire à des pénalités.

SIGNATURE POUR APPROBATION DES RESULTATS DU PLATEAU :

Nom Équipe	Nom Responsable Équipe	N° de Licence	Signature
VILLEPREUX FC 1			
SARTROUVILLE ES 2			
MEZIERES AJSL 1			
ACHERES FC 1			

Nom Équipe	Score Jonglerie
VILLEPREUX FC 1	
SARTROUVILLE ES 2	
MEZIERES AJSL 1	
ACHERES FC 1	

<u>Matches</u>	VILLEPREUX FC 1	MEZIERES AJSL 1	SARTROUVILLE ES 2	ACHERES FC 1
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				

<u>Matches</u>	SARTROUVILLE ES 2	MEZIERES AJSL 1	VILLEPREUX FC 1	ACHERES FC 1
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				



Fiche Récapitulative des Résultats du Plateau P10 - BONNIERES FRENEUSE FC 3



Chaque équipe effectue 2 rencontres. **Sur les plateaux comportant 2 équipes d'un même club, ces équipes ne peuvent se rencontrer.** Le règlement du football à 8 s'applique intégralement, sauf en ce qui concerne la durée d'un match : 30' (2 x 15' avec pause coaching et rotation des arbitres assistants).

A l'issue des 2 rencontres, compléter la partie récapitulative.

L'arbitrage des rencontres doit être assuré prioritairement par un représentant licencié d'un club ne participant pas à la rencontre.

Les rencontres devront être arbitrées à la touche par les joueurs U 12 & U 13 participants à la rencontre en qualité de remplaçant. Un même joueur ne peut être arbitre assistant qu'au maximum la moitié d'une rencontre, soit 10'. Merci de notifier sur la fiche équipe, la mention « T » en face des joueurs ayant officié.

Toute retranscription non conforme des résultats (ordre des rencontres, comptage, addition, etc) sera examinée par la Commission et pourra conduire à des pénalités.

SIGNATURE POUR APPROBATION DES RESULTATS DU PLATEAU :

Nom Équipe	Nom Responsable Équipe	N° de Licence	Signature
BONNIERES FRENEUSE FC 3			
MANTOIS 78 FC 2			
CHAMBOURCY ASM 1			
VOISINS FC 1			

Nom Équipe	Score Jonglerie
BONNIERES FRENEUSE FC 3	
MANTOIS 78 FC 2	
CHAMBOURCY ASM 1	
VOISINS FC 1	

<u>Matches</u>	BONNIERES FRENEUSE FC 3	CHAMBOURCY ASM 1	MANTOIS 78 FC 2	VOISINS FC 1
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				

<u>Matches</u>	MANTOIS 78 FC 2	CHAMBOURCY ASM 1	BONNIERES FRENEUSE FC 3	VOISINS FC 1
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				



Fiche Récapitulative des Résultats du Plateau P11 - SARTROUVILLE ES 1



Chaque équipe effectue 2 rencontres. **Sur les plateaux comportant 2 équipes d'un même club, ces équipes ne peuvent se rencontrer.** Le règlement du football à 8 s'applique intégralement, sauf en ce qui concerne la durée d'un match : 30' (2 x 15' avec pause coaching et rotation des arbitres assistants).

A l'issue des 2 rencontres, compléter la partie récapitulative.

L'arbitrage des rencontres doit être assuré prioritairement par un représentant licencié d'un club ne participant pas à la rencontre.

Les rencontres devront être arbitrées à la touche par les joueurs U 12 & U 13 participants à la rencontre en qualité de remplaçant. Un même joueur ne peut être arbitre assistant qu'au maximum la moitié d'une rencontre, soit 10'. Merci de notifier sur la fiche équipe, la mention « T » en face des joueurs ayant officié.

Toute retranscription non conforme des résultats (ordre des rencontres, comptage, addition, etc) sera examinée par la Commission et pourra conduire à des pénalités.

SIGNATURE POUR APPROBATION DES RESULTATS DU PLATEAU :

Nom Équipe	Nom Responsable Équipe	N° de Licence	Signature
SARTROUVILLE ES 1			
MONTIGNY LE BX AS 1			
CELLOIS CS 3			
ST GERMAIN FC 1			

Nom Équipe	Score Jonglerie
SARTROUVILLE ES 1	
MONTIGNY LE BX AS 1	
CELLOIS CS 3	
ST GERMAIN FC 1	

Matches	SARTROUVILLE ES 1	CELLOIS CS 3	MONTIGNY LE BX AS 1	ST GERMAIN FC 1
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				

Matches	MONTIGNY LE BX AS 1	CELLOIS CS 3	SARTROUVILLE ES 1	ST GERMAIN FC 1
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				



Fiche Récapitulative des Résultats du Plateau P12 - RAMBOUILLET FC 1



Chaque équipe effectue 2 rencontres. **Sur les plateaux comportant 2 équipes d'un même club, ces équipes ne peuvent se rencontrer.** Le règlement du football à 8 s'applique intégralement, sauf en ce qui concerne la durée d'un match : 30' (2 x 15' avec pause coaching et rotation des arbitres assistants).

A l'issue des 2 rencontres, compléter la partie récapitulative.

L'arbitrage des rencontres doit être assuré prioritairement par un représentant licencié d'un club ne participant pas à la rencontre.

Les rencontres devront être arbitrées à la touche par les joueurs U 12 & U 13 participants à la rencontre en qualité de remplaçant. Un même joueur ne peut être arbitre assistant qu'au maximum la moitié d'une rencontre, soit 10'. Merci de notifier sur la fiche équipe, la mention « T » en face des joueurs ayant officié.

Toute retranscription non conforme des résultats (ordre des rencontres, comptage, addition, etc) sera examinée par la Commission et pourra conduire à des pénalités.

SIGNATURE POUR APPROBATION DES RESULTATS DU PLATEAU :

Nom Équipe	Nom Responsable Équipe	N° de Licence	Signature
RAMBOUILLET FC 1			
ST ARNOULT FC 1			
VERSAILLES 78 FC 5			
VERSAILLES 78 FC 3			

Nom Équipe	Score Jonglerie
RAMBOUILLET FC 1	
ST ARNOULT FC 1	
VERSAILLES 78 FC 5	
VERSAILLES 78 FC 3	

<u>Matches</u>	RAMBOUILLET FC 1	VERSAILLES 78 FC 5	ST ARNOULT FC 1	VERSAILLES 78 FC 3
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				

<u>Matches</u>	ST ARNOULT FC 1	VERSAILLES 78 FC 5	RAMBOUILLET FC 1	VERSAILLES 78 FC 3
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				



Fiche Récapitulative des Résultats du Plateau P13 - POISSY FC 1



Chaque équipe effectue 2 rencontres. **Sur les plateaux comportant 2 équipes d'un même club, ces équipes ne peuvent se rencontrer.** Le règlement du football à 8 s'applique intégralement, sauf en ce qui concerne la durée d'un match : 30' (2 x 15' avec pause coaching et rotation des arbitres assistants).

A l'issue des 2 rencontres, compléter la partie récapitulative.

L'arbitrage des rencontres doit être assuré prioritairement par un représentant licencié d'un club ne participant pas à la rencontre.

Les rencontres devront être arbitrées à la touche par les joueurs U 12 & U 13 participants à la rencontre en qualité de remplaçant. Un même joueur ne peut être arbitre assistant qu'au maximum la moitié d'une rencontre, soit 10'. Merci de notifier sur la fiche équipe, la mention « T » en face des joueurs ayant officié.

Toute retranscription non conforme des résultats (ordre des rencontres, comptage, addition, etc) sera examinée par la Commission et pourra conduire à des pénalités.

SIGNATURE POUR APPROBATION DES RESULTATS DU PLATEAU :

Nom Équipe	Nom Responsable Équipe	N° de Licence	Signature
POISSY FC 1			
CHATOU AS 1			
MONTESSON US 3			
TRIEL AC 1			

Nom Équipe	Score Jonglerie
POISSY FC 1	
CHATOU AS 1	
MONTESSON US 3	
TRIEL AC 1	

<u>Matches</u>	POISSY FC 1	MONTESSON US 3	CHATOU AS 1	TRIEL AC 1
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				

<u>Matches</u>	CHATOU AS 1	MONTESSON US 3	POISSY FC 1	TRIEL AC 1
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				



Fiche Récapitulative des Résultats du Plateau P14 - CHATOU AS 2



Chaque équipe effectue 2 rencontres. **Sur les plateaux comportant 2 équipes d'un même club, ces équipes ne peuvent se rencontrer.** Le règlement du football à 8 s'applique intégralement, sauf en ce qui concerne la durée d'un match : 30' (2 x 15' avec pause coaching et rotation des arbitres assistants).

A l'issue des 2 rencontres, compléter la partie récapitulative.

L'arbitrage des rencontres doit être assuré prioritairement par un représentant licencié d'un club ne participant pas à la rencontre.

Les rencontres devront être arbitrées à la touche par les joueurs U 12 & U 13 participants à la rencontre en qualité de remplaçant. Un même joueur ne peut être arbitre assistant qu'au maximum la moitié d'une rencontre, soit 10'. Merci de notifier sur la fiche équipe, la mention « T » en face des joueurs ayant officié.

Toute retranscription non conforme des résultats (ordre des rencontres, comptage, addition, etc) sera examinée par la Commission et pourra conduire à des pénalités.

SIGNATURE POUR APPROBATION DES RESULTATS DU PLATEAU :

Nom Équipe	Nom Responsable Équipe	N° de Licence	Signature
CHATOU AS 2			
TRAPPES ES 2			
CHANTELOUP US 1			
LIMAY ALJ 1			

Nom Équipe	Score Jonglerie
CHATOU AS 2	
TRAPPES ES 2	
CHANTELOUP US 1	
LIMAY ALJ 1	

<u>Matches</u>	CHATOU AS 2	CHANTELOUP US 1	TRAPPES ES 2	LIMAY ALJ 1
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				

<u>Matches</u>	TRAPPES ES 2	CHANTELOUP US 1	CHATOU AS 2	LIMAY ALJ 1
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				



Fiche Récapitulative des Résultats du Plateau P15 - MUREAUX OFC 5



Chaque équipe effectue 2 rencontres. **Sur les plateaux comportant 2 équipes d'un même club, ces équipes ne peuvent se rencontrer.** Le règlement du football à 8 s'applique intégralement, sauf en ce qui concerne la durée d'un match : 30' (2 x 15' avec pause coaching et rotation des arbitres assistants).

A l'issue des 2 rencontres, compléter la partie récapitulative.

L'arbitrage des rencontres doit être assuré prioritairement par un représentant licencié d'un club ne participant pas à la rencontre.

Les rencontres devront être arbitrées à la touche par les joueurs U 12 & U 13 participants à la rencontre en qualité de remplaçant. Un même joueur ne peut être arbitre assistant qu'au maximum la moitié d'une rencontre, soit 10'. Merci de notifier sur la fiche équipe, la mention « T » en face des joueurs ayant officié.

Toute retranscription non conforme des résultats (ordre des rencontres, comptage, addition, etc) sera examinée par la Commission et pourra conduire à des pénalités.

SIGNATURE POUR APPROBATION DES RESULTATS DU PLATEAU :

Nom Équipe	Nom Responsable Équipe	N° de Licence	Signature
MUREAUX OFC 5			
ST CYR AFC 1			
VILLENES ORGEVAL FC 3			
BOUGIVAL FOOT 3			

Nom Équipe	Score Jonglerie
MUREAUX OFC 5	
ST CYR AFC 1	
VILLENES ORGEVAL FC 3	
BOUGIVAL FOOT 3	

<u>Matches</u>	MUREAUX OFC 5	VILLENES ORGEVAL FC 3	ST CYR AFC 1	BOUGIVAL FOOT 3
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				

<u>Matches</u>	ST CYR AFC 1	VILLENES ORGEVAL FC 3	MUREAUX OFC 5	BOUGIVAL FOOT 3
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				



Fiche Récapitulative des Résultats du Plateau P16 - CLAYES S/BOIS USM 1



Chaque équipe effectue 2 rencontres. **Sur les plateaux comportant 2 équipes d'un même club, ces équipes ne peuvent se rencontrer.** Le règlement du football à 8 s'applique intégralement, sauf en ce qui concerne la durée d'un match : 30' (2 x 15' avec pause coaching et rotation des arbitres assistants).

A l'issue des 2 rencontres, compléter la partie récapitulative.

L'arbitrage des rencontres doit être assuré prioritairement par un représentant licencié d'un club ne participant pas à la rencontre.

Les rencontres devront être arbitrées à la touche par les joueurs U 12 & U 13 participants à la rencontre en qualité de remplaçant. Un même joueur ne peut être arbitre assistant qu'au maximum la moitié d'une rencontre, soit 10'. Merci de notifier sur la fiche équipe, la mention « T » en face des joueurs ayant officié.

Toute retranscription non conforme des résultats (ordre des rencontres, comptage, addition, etc) sera examinée par la Commission et pourra conduire à des pénalités.

SIGNATURE POUR APPROBATION DES RESULTATS DU PLATEAU :

Nom Équipe	Nom Responsable Équipe	N° de Licence	Signature
CLAYES S/BOIS USM 1			
POISSY FC 4			
MUREAUX OFC 3			
CROISSY US 4			

Nom Équipe	Score Jonglerie
CLAYES S/BOIS USM 1	
POISSY FC 4	
MUREAUX OFC 3	
CROISSY US 4	

<u>Matches</u>	CLAYES S/BOIS USM 1	MUREAUX OFC 3	POISSY FC 4	CROISSY US 4
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				

<u>Matches</u>	POISSY FC 4	MUREAUX OFC 3	CLAYES S/BOIS USM 1	CROISSY US 4
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				



Fiche Récapitulative des Résultats du Plateau P17 - MAISONS LAFFITTE FC 1



Chaque équipe effectue 2 rencontres. **Sur les plateaux comportant 2 équipes d'un même club, ces équipes ne peuvent se rencontrer.** Le règlement du football à 8 s'applique intégralement, sauf en ce qui concerne la durée d'un match : 30' (2 x 15' avec pause coaching et rotation des arbitres assistants).

A l'issue des 2 rencontres, compléter la partie récapitulative.

L'arbitrage des rencontres doit être assuré prioritairement par un représentant licencié d'un club ne participant pas à la rencontre.

Les rencontres devront être arbitrées à la touche par les joueurs U 12 & U 13 participants à la rencontre en qualité de remplaçant. Un même joueur ne peut être arbitre assistant qu'au maximum la moitié d'une rencontre, soit 10'. Merci de notifier sur la fiche équipe, la mention « T » en face des joueurs ayant officié.

Toute retranscription non conforme des résultats (ordre des rencontres, comptage, addition, etc) sera examinée par la Commission et pourra conduire à des pénalités.

SIGNATURE POUR APPROBATION DES RESULTATS DU PLATEAU :

Nom Équipe	Nom Responsable Équipe	N° de Licence	Signature
MAISONS LAFFITTE FC 1			
BEYNES FC 2			
GARGENVILLE STADE 1			
PERRAY FOOT ES 1			

Nom Équipe	Score Jonglerie
MAISONS LAFFITTE FC 1	
BEYNES FC 2	
GARGENVILLE STADE 1	
PERRAY FOOT ES 1	

<u>Matches</u>	MAISONS LAFFITTE FC 1	GARGENVILLE STADE 1	BEYNES FC 2	PERRAY FOOT ES 1
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				

<u>Matches</u>	BEYNES FC 2	GARGENVILLE STADE 1	MAISONS LAFFITTE FC 1	PERRAY FOOT ES 1
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				



Fiche Récapitulative des Résultats du Plateau P18 - VINSKY FC 2



Chaque équipe effectue 2 rencontres. **Sur les plateaux comportant 2 équipes d'un même club, ces équipes ne peuvent se rencontrer.** Le règlement du football à 8 s'applique intégralement, sauf en ce qui concerne la durée d'un match : 30' (2 x 15' avec pause coaching et rotation des arbitres assistants).

A l'issue des 2 rencontres, compléter la partie récapitulative.

L'arbitrage des rencontres doit être assuré prioritairement par un représentant licencié d'un club ne participant pas à la rencontre.

Les rencontres devront être arbitrées à la touche par les joueurs U 12 & U 13 participants à la rencontre en qualité de remplaçant. Un même joueur ne peut être arbitre assistant qu'au maximum la moitié d'une rencontre, soit 10'. Merci de notifier sur la fiche équipe, la mention « T » en face des joueurs ayant officié.

Toute retranscription non conforme des résultats (ordre des rencontres, comptage, addition, etc) sera examinée par la Commission et pourra conduire à des pénalités.

SIGNATURE POUR APPROBATION DES RESULTATS DU PLATEAU :

Nom Équipe	Nom Responsable Équipe	N° de Licence	Signature
VINSKY FC 2			
MAISONS LAFFITTE FC 4			
CLAYES S/BOIS USM 3			
BREVAL LONGNES FC 1			

Nom Équipe	Score Jonglerie
VINSKY FC 2	
MAISONS LAFFITTE FC 4	
CLAYES S/BOIS USM 3	
BREVAL LONGNES FC 1	

<u>Matches</u>	VINSKY FC 2	CLAYES S/BOIS USM 3	MAISONS LAFFITTE FC 4	BREVAL LONGNES FC 1
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				

<u>Matches</u>	MAISONS LAFFITTE FC 4	CLAYES S/BOIS USM 3	VINSKY FC 2	BREVAL LONGNES FC 1
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				



Fiche Récapitulative des Résultats du Plateau P19 - VELIZY ASC 3



Chaque équipe effectue 2 rencontres. **Sur les plateaux comportant 2 équipes d'un même club, ces équipes ne peuvent se rencontrer.** Le règlement du football à 8 s'applique intégralement, sauf en ce qui concerne la durée d'un match : 30' (2 x 15' avec pause coaching et rotation des arbitres assistants).

A l'issue des 2 rencontres, compléter la partie récapitulative.

L'arbitrage des rencontres doit être assuré prioritairement par un représentant licencié d'un club ne participant pas à la rencontre.

Les rencontres devront être arbitrées à la touche par les joueurs U 12 & U 13 participants à la rencontre en qualité de remplaçant. Un même joueur ne peut être arbitre assistant qu'au maximum la moitié d'une rencontre, soit 10'. Merci de notifier sur la fiche équipe, la mention « T » en face des joueurs ayant officié.

Toute retranscription non conforme des résultats (ordre des rencontres, comptage, addition, etc) sera examinée par la Commission et pourra conduire à des pénalités.

SIGNATURE POUR APPROBATION DES RESULTATS DU PLATEAU :

Nom Équipe	Nom Responsable Équipe	N° de Licence	Signature
VELIZY ASC 3			
PLAISIROIS FO 2			
VERSAILLES 78 FC 2			
BONNIERES FRENEUSE FC 1			

Nom Équipe	Score Jonglerie
VELIZY ASC 3	
PLAISIROIS FO 2	
VERSAILLES 78 FC 2	
BONNIERES FRENEUSE FC 1	

<u>Matches</u>	VELIZY ASC 3	VERSAILLES 78 FC 2	PLAISIROIS FO 2	BONNIERES FRENEUSE FC 1
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				

<u>Matches</u>	PLAISIROIS FO 2	VERSAILLES 78 FC 2	VELIZY ASC 3	BONNIERES FRENEUSE FC 1
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				



Fiche Récapitulative des Résultats du Plateau P20 - LIMAY ALJ 2



Chaque équipe effectue 2 rencontres. **Sur les plateaux comportant 2 équipes d'un même club, ces équipes ne peuvent se rencontrer.** Le règlement du football à 8 s'applique intégralement, sauf en ce qui concerne la durée d'un match : 30' (2 x 15' avec pause coaching et rotation des arbitres assistants).

A l'issue des 2 rencontres, compléter la partie récapitulative.

L'arbitrage des rencontres doit être assuré prioritairement par un représentant licencié d'un club ne participant pas à la rencontre.

Les rencontres devront être arbitrées à la touche par les joueurs U 12 & U 13 participants à la rencontre en qualité de remplaçant. Un même joueur ne peut être arbitre assistant qu'au maximum la moitié d'une rencontre, soit 10'. Merci de notifier sur la fiche équipe, la mention « T » en face des joueurs ayant officié.

Toute retranscription non conforme des résultats (ordre des rencontres, comptage, addition, etc) sera examinée par la Commission et pourra conduire à des pénalités.

SIGNATURE POUR APPROBATION DES RESULTATS DU PLATEAU :

Nom Équipe	Nom Responsable Équipe	N° de Licence	Signature
LIMAY ALJ 2			
VERNEUIL US 4			
AUBERGENVILLE FC 4			
MAISONS LAFFITTE FC 2			

Nom Équipe	Score Jonglerie
LIMAY ALJ 2	
VERNEUIL US 4	
AUBERGENVILLE FC 4	
MAISONS LAFFITTE FC 2	

<u>Matches</u>	LIMAY ALJ 2	AUBERGENVILLE FC 4	VERNEUIL US 4	MAISONS LAFFITTE FC 2
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				

<u>Matches</u>	VERNEUIL US 4	AUBERGENVILLE FC 4	LIMAY ALJ 2	MAISONS LAFFITTE FC 2
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				



Fiche Récapitulative des Résultats du Plateau P21 - ELANCOURT OSC 2



Chaque équipe effectue 2 rencontres. **Sur les plateaux comportant 2 équipes d'un même club, ces équipes ne peuvent se rencontrer.** Le règlement du football à 8 s'applique intégralement, sauf en ce qui concerne la durée d'un match : 30' (2 x 15' avec pause coaching et rotation des arbitres assistants).

A l'issue des 2 rencontres, compléter la partie récapitulative.

L'arbitrage des rencontres doit être assuré prioritairement par un représentant licencié d'un club ne participant pas à la rencontre.

Les rencontres devront être arbitrées à la touche par les joueurs U 12 & U 13 participants à la rencontre en qualité de remplaçant. Un même joueur ne peut être arbitre assistant qu'au maximum la moitié d'une rencontre, soit 10'. Merci de notifier sur la fiche équipe, la mention « T » en face des joueurs ayant officié.

Toute retranscription non conforme des résultats (ordre des rencontres, comptage, addition, etc) sera examinée par la Commission et pourra conduire à des pénalités.

SIGNATURE POUR APPROBATION DES RESULTATS DU PLATEAU :

Nom Équipe	Nom Responsable Équipe	N° de Licence	Signature
ELANCOURT OSC 2			
MANTOIS 78 FC 8			
RAMBOUILLET FC 3			
MONTFORT USY 4			

Nom Équipe	Score Jonglerie
ELANCOURT OSC 2	
MANTOIS 78 FC 8	
RAMBOUILLET FC 3	
MONTFORT USY 4	

<u>Matches</u>	ELANCOURT OSC 2	RAMBOUILLET FC 3	MANTOIS 78 FC 8	MONTFORT USY 4
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				

<u>Matches</u>	MANTOIS 78 FC 8	RAMBOUILLET FC 3	ELANCOURT OSC 2	MONTFORT USY 4
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				



Fiche Récapitulative des Résultats du Plateau P22 - MESNIL ST DENIS AS 1



Chaque équipe effectue 2 rencontres. **Sur les plateaux comportant 2 équipes d'un même club, ces équipes ne peuvent se rencontrer.** Le règlement du football à 8 s'applique intégralement, sauf en ce qui concerne la durée d'un match : 30' (2 x 15' avec pause coaching et rotation des arbitres assistants).

A l'issue des 2 rencontres, compléter la partie récapitulative.

L'arbitrage des rencontres doit être assuré prioritairement par un représentant licencié d'un club ne participant pas à la rencontre.

Les rencontres devront être arbitrées à la touche par les joueurs U 12 & U 13 participants à la rencontre en qualité de remplaçant. Un même joueur ne peut être arbitre assistant qu'au maximum la moitié d'une rencontre, soit 10'. Merci de notifier sur la fiche équipe, la mention « T » en face des joueurs ayant officié.

Toute retranscription non conforme des résultats (ordre des rencontres, comptage, addition, etc) sera examinée par la Commission et pourra conduire à des pénalités.

SIGNATURE POUR APPROBATION DES RESULTATS DU PLATEAU :

Nom Équipe	Nom Responsable Équipe	N° de Licence	Signature
MESNIL ST DENIS AS 1			
MAUREPAS AS 1			
HOUDANAISE REGION FC 2			
MEZIERES AJSL 2			

Nom Équipe	Score Jonglerie
MESNIL ST DENIS AS 1	
MAUREPAS AS 1	
HOUDANAISE REGION FC 2	
MEZIERES AJSL 2	

Matches	MESNIL ST DENIS AS 1	HOUDANAISE REGION FC 2	MAUREPAS AS 1	MEZIERES AJSL 2
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				

Matches	MAUREPAS AS 1	HOUDANAISE REGION FC 2	MESNIL ST DENIS AS 1	MEZIERES AJSL 2
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				



Fiche Récapitulative des Résultats du Plateau P23 - VOISINS FC 3



Chaque équipe effectue 2 rencontres. **Sur les plateaux comportant 2 équipes d'un même club, ces équipes ne peuvent se rencontrer.** Le règlement du football à 8 s'applique intégralement, sauf en ce qui concerne la durée d'un match : 30' (2 x 15' avec pause coaching et rotation des arbitres assistants).

A l'issue des 2 rencontres, compléter la partie récapitulative.

L'arbitrage des rencontres doit être assuré prioritairement par un représentant licencié d'un club ne participant pas à la rencontre.

Les rencontres devront être arbitrées à la touche par les joueurs U 12 & U 13 participants à la rencontre en qualité de remplaçant. Un même joueur ne peut être arbitre assistant qu'au maximum la moitié d'une rencontre, soit 10'. Merci de notifier sur la fiche équipe, la mention « T » en face des joueurs ayant officié.

Toute retranscription non conforme des résultats (ordre des rencontres, comptage, addition, etc) sera examinée par la Commission et pourra conduire à des pénalités.

SIGNATURE POUR APPROBATION DES RESULTATS DU PLATEAU :

Nom Équipe	Nom Responsable Équipe	N° de Licence	Signature
VOISINS FC 3			
ECQUEVILLY ESC 2			
CHANTELOUP US 2			
CONFLANS RACING 2			

Nom Équipe	Score Jonglerie
VOISINS FC 3	
ECQUEVILLY ESC 2	
CHANTELOUP US 2	
CONFLANS RACING 2	

<u>Matches</u>	VOISINS FC 3	CHANTELOUP US 2	ECQUEVILLY ESC 2	CONFLANS RACING 2
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				

<u>Matches</u>	ECQUEVILLY ESC 2	CHANTELOUP US 2	VOISINS FC 3	CONFLANS RACING 2
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				



Fiche Récapitulative des Résultats du Plateau P24 - BOIS D'ARCY AS 2



Chaque équipe effectue 2 rencontres. **Sur les plateaux comportant 2 équipes d'un même club, ces équipes ne peuvent se rencontrer.** Le règlement du football à 8 s'applique intégralement, sauf en ce qui concerne la durée d'un match : 30' (2 x 15' avec pause coaching et rotation des arbitres assistants).

A l'issue des 2 rencontres, compléter la partie récapitulative.

L'arbitrage des rencontres doit être assuré prioritairement par un représentant licencié d'un club ne participant pas à la rencontre.

Les rencontres devront être arbitrées à la touche par les joueurs U 12 & U 13 participants à la rencontre en qualité de remplaçant. Un même joueur ne peut être arbitre assistant qu'au maximum la moitié d'une rencontre, soit 10'. Merci de notifier sur la fiche équipe, la mention « T » en face des joueurs ayant officié.

Toute retranscription non conforme des résultats (ordre des rencontres, comptage, addition, etc) sera examinée par la Commission et pourra conduire à des pénalités.

SIGNATURE POUR APPROBATION DES RESULTATS DU PLATEAU :

Nom Équipe	Nom Responsable Équipe	N° de Licence	Signature
BOIS D'ARCY AS 2			
AUTEUILLOIS AS 1			
ETANG ST NOM ES 2			
MANTES USC 2			

Nom Équipe	Score Jonglerie
BOIS D'ARCY AS 2	
AUTEUILLOIS AS 1	
ETANG ST NOM ES 2	
MANTES USC 2	

<u>Matches</u>	BOIS D'ARCY AS 2	ETANG ST NOM ES 2	AUTEUILLOIS AS 1	MANTES USC 2
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				

<u>Matches</u>	AUTEUILLOIS AS 1	ETANG ST NOM ES 2	BOIS D'ARCY AS 2	MANTES USC 2
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				



Fiche Récapitulative des Résultats du Plateau P25 - MANTES USC 1



Chaque équipe effectue 2 rencontres. **Sur les plateaux comportant 2 équipes d'un même club, ces équipes ne peuvent se rencontrer.** Le règlement du football à 8 s'applique intégralement, sauf en ce qui concerne la durée d'un match : 30' (2 x 15' avec pause coaching et rotation des arbitres assistants).

A l'issue des 2 rencontres, compléter la partie récapitulative.

L'arbitrage des rencontres doit être assuré prioritairement par un représentant licencié d'un club ne participant pas à la rencontre.

Les rencontres devront être arbitrées à la touche par les joueurs U 12 & U 13 participants à la rencontre en qualité de remplaçant. Un même joueur ne peut être arbitre assistant qu'au maximum la moitié d'une rencontre, soit 10'. Merci de notifier sur la fiche équipe, la mention « T » en face des joueurs ayant officié.

Toute retranscription non conforme des résultats (ordre des rencontres, comptage, addition, etc) sera examinée par la Commission et pourra conduire à des pénalités.

SIGNATURE POUR APPROBATION DES RESULTATS DU PLATEAU :

Nom Équipe	Nom Responsable Équipe	N° de Licence	Signature
MANTES USC 1			
BAILLY NOISY SFC 2			
TRAPPES ES 3			
BOIS D'ARCY AS 3			

Nom Équipe	Score Jonglerie
MANTES USC 1	
BAILLY NOISY SFC 2	
TRAPPES ES 3	
BOIS D'ARCY AS 3	

<u>Matches</u>	MANTES USC 1	TRAPPES ES 3	BAILLY NOISY SFC 2	BOIS D'ARCY AS 3
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				

<u>Matches</u>	BAILLY NOISY SFC 2	TRAPPES ES 3	MANTES USC 1	BOIS D'ARCY AS 3
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				



Fiche Récapitulative des Résultats du Plateau P26 - GUYANCOURT ES 3



Chaque équipe effectue 2 rencontres. **Sur les plateaux comportant 2 équipes d'un même club, ces équipes ne peuvent se rencontrer.** Le règlement du football à 8 s'applique intégralement, sauf en ce qui concerne la durée d'un match : 30' (2 x 15' avec pause coaching et rotation des arbitres assistants).

A l'issue des 2 rencontres, compléter la partie récapitulative.

L'arbitrage des rencontres doit être assuré prioritairement par un représentant licencié d'un club ne participant pas à la rencontre.

Les rencontres devront être arbitrées à la touche par les joueurs U 12 & U 13 participants à la rencontre en qualité de remplaçant. Un même joueur ne peut être arbitre assistant qu'au maximum la moitié d'une rencontre, soit 10'. Merci de notifier sur la fiche équipe, la mention « T » en face des joueurs ayant officié.

Toute retranscription non conforme des résultats (ordre des rencontres, comptage, addition, etc) sera examinée par la Commission et pourra conduire à des pénalités.

SIGNATURE POUR APPROBATION DES RESULTATS DU PLATEAU :

Nom Équipe	Nom Responsable Équipe	N° de Licence	Signature
GUYANCOURT ES 3			
VELIZY ASC 4			
BAILLY NOISY SFC 1			
RAMBOUILLET FC 2			

Nom Équipe	Score Jonglerie
GUYANCOURT ES 3	
VELIZY ASC 4	
BAILLY NOISY SFC 1	
RAMBOUILLET FC 2	

<u>Matches</u>	GUYANCOURT ES 3	BAILLY NOISY SFC 1	VELIZY ASC 4	RAMBOUILLET FC 2
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				

<u>Matches</u>	VELIZY ASC 4	BAILLY NOISY SFC 1	GUYANCOURT ES 3	RAMBOUILLET FC 2
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				



Fiche Récapitulative des Résultats du Plateau P27 - PLAISIROIS FO 3



Chaque équipe effectue 2 rencontres. **Sur les plateaux comportant 2 équipes d'un même club, ces équipes ne peuvent se rencontrer.** Le règlement du football à 8 s'applique intégralement, sauf en ce qui concerne la durée d'un match : 30' (2 x 15' avec pause coaching et rotation des arbitres assistants).

A l'issue des 2 rencontres, compléter la partie récapitulative.

L'arbitrage des rencontres doit être assuré prioritairement par un représentant licencié d'un club ne participant pas à la rencontre.

Les rencontres devront être arbitrées à la touche par les joueurs U 12 & U 13 participants à la rencontre en qualité de remplaçant. Un même joueur ne peut être arbitre assistant qu'au maximum la moitié d'une rencontre, soit 10'. Merci de notifier sur la fiche équipe, la mention « T » en face des joueurs ayant officié.

Toute retranscription non conforme des résultats (ordre des rencontres, comptage, addition, etc) sera examinée par la Commission et pourra conduire à des pénalités.

SIGNATURE POUR APPROBATION DES RESULTATS DU PLATEAU :

Nom Équipe	Nom Responsable Équipe	N° de Licence	Signature
PLAISIROIS FO 3			
HOUILLES AC 2			
EPONE USBS 2			
ST GERMAIN FC 3			

Nom Équipe	Score Jonglerie
PLAISIROIS FO 3	
HOUILLES AC 2	
EPONE USBS 2	
ST GERMAIN FC 3	

<u>Matches</u>	PLAISIROIS FO 3	EPONE USBS 2	HOUILLES AC 2	ST GERMAIN FC 3
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				

<u>Matches</u>	HOUILLES AC 2	EPONE USBS 2	PLAISIROIS FO 3	ST GERMAIN FC 3
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				



Fiche Récapitulative des Résultats du Plateau P28 - CROISSY US 1



Chaque équipe effectue 2 rencontres. **Sur les plateaux comportant 2 équipes d'un même club, ces équipes ne peuvent se rencontrer.** Le règlement du football à 8 s'applique intégralement, sauf en ce qui concerne la durée d'un match : 30' (2 x 15' avec pause coaching et rotation des arbitres assistants).

A l'issue des 2 rencontres, compléter la partie récapitulative.

L'arbitrage des rencontres doit être assuré prioritairement par un représentant licencié d'un club ne participant pas à la rencontre.

Les rencontres devront être arbitrées à la touche par les joueurs U 12 & U 13 participants à la rencontre en qualité de remplaçant. Un même joueur ne peut être arbitre assistant qu'au maximum la moitié d'une rencontre, soit 10'. Merci de notifier sur la fiche équipe, la mention « T » en face des joueurs ayant officié.

Toute retranscription non conforme des résultats (ordre des rencontres, comptage, addition, etc) sera examinée par la Commission et pourra conduire à des pénalités.

SIGNATURE POUR APPROBATION DES RESULTATS DU PLATEAU :

Nom Équipe	Nom Responsable Équipe	N° de Licence	Signature
CROISSY US 1			
BONNIERES FRENEUSE FC 2			
MONTIGNY LE BX AS 3			
MONTFORT USY 2			

Nom Équipe	Score Jonglerie
CROISSY US 1	
BONNIERES FRENEUSE FC 2	
MONTIGNY LE BX AS 3	
MONTFORT USY 2	

<u>Matches</u>	CROISSY US 1	MONTIGNY LE BX AS 3	BONNIERES FRENEUSE FC 2	MONTFORT USY 2
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				

<u>Matches</u>	BONNIERES FRENEUSE FC 2	MONTIGNY LE BX AS 3	CROISSY US 1	MONTFORT USY 2
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				



Fiche Récapitulative des Résultats du Plateau P29 - VERNEUIL US 3



Chaque équipe effectue 2 rencontres. **Sur les plateaux comportant 2 équipes d'un même club, ces équipes ne peuvent se rencontrer.** Le règlement du football à 8 s'applique intégralement, sauf en ce qui concerne la durée d'un match : 30' (2 x 15' avec pause coaching et rotation des arbitres assistants).

A l'issue des 2 rencontres, compléter la partie récapitulative.

L'arbitrage des rencontres doit être assuré prioritairement par un représentant licencié d'un club ne participant pas à la rencontre.

Les rencontres devront être arbitrées à la touche par les joueurs U 12 & U 13 participants à la rencontre en qualité de remplaçant. Un même joueur ne peut être arbitre assistant qu'au maximum la moitié d'une rencontre, soit 10'. Merci de notifier sur la fiche équipe, la mention « T » en face des joueurs ayant officié.

Toute retranscription non conforme des résultats (ordre des rencontres, comptage, addition, etc) sera examinée par la Commission et pourra conduire à des pénalités.

SIGNATURE POUR APPROBATION DES RESULTATS DU PLATEAU :

Nom Équipe	Nom Responsable Équipe	N° de Licence	Signature
VERNEUIL US 3			
VIROFLAY USM 1			
HOUILLES AC 3			
BAILLY NOISY SFC 3			

Nom Équipe	Score Jonglerie
VERNEUIL US 3	
VIROFLAY USM 1	
HOUILLES AC 3	
BAILLY NOISY SFC 3	

Matches	VERNEUIL US 3	HOUILLES AC 3	VIROFLAY USM 1	BAILLY NOISY SFC 3
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				

Matches	VIROFLAY USM 1	HOUILLES AC 3	VERNEUIL US 3	BAILLY NOISY SFC 3
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				



Fiche Récapitulative des Résultats du Plateau P30 - VIROFLAY USM 2



Chaque équipe effectue 2 rencontres. **Sur les plateaux comportant 2 équipes d'un même club, ces équipes ne peuvent se rencontrer.** Le règlement du football à 8 s'applique intégralement, sauf en ce qui concerne la durée d'un match : 30' (2 x 15' avec pause coaching et rotation des arbitres assistants).

A l'issue des 2 rencontres, compléter la partie récapitulative.

L'arbitrage des rencontres doit être assuré prioritairement par un représentant licencié d'un club ne participant pas à la rencontre.

Les rencontres devront être arbitrées à la touche par les joueurs U 12 & U 13 participants à la rencontre en qualité de remplaçant. Un même joueur ne peut être arbitre assistant qu'au maximum la moitié d'une rencontre, soit 10'. Merci de notifier sur la fiche équipe, la mention « T » en face des joueurs ayant officié.

Toute retranscription non conforme des résultats (ordre des rencontres, comptage, addition, etc) sera examinée par la Commission et pourra conduire à des pénalités.

SIGNATURE POUR APPROBATION DES RESULTATS DU PLATEAU :

Nom Équipe	Nom Responsable Équipe	N° de Licence	Signature
VIROFLAY USM 2			
ELANCOURT OSC 1			
VINSKY FC 1			
HOUILLES AC 4			

Nom Équipe	Score Jonglerie
VIROFLAY USM 2	
ELANCOURT OSC 1	
VINSKY FC 1	
HOUILLES AC 4	

<u>Matches</u>	VIROFLAY USM 2	VINSKY FC 1	ELANCOURT OSC 1	HOUILLES AC 4
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				

<u>Matches</u>	ELANCOURT OSC 1	VINSKY FC 1	VIROFLAY USM 2	HOUILLES AC 4
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				



Fiche Récapitulative des Résultats du Plateau P31 - ISSOU AS 2



Chaque équipe effectue 2 rencontres. **Sur les plateaux comportant 2 équipes d'un même club, ces équipes ne peuvent se rencontrer.** Le règlement du football à 8 s'applique intégralement, sauf en ce qui concerne la durée d'un match : 30' (2 x 15' avec pause coaching et rotation des arbitres assistants).

A l'issue des 2 rencontres, compléter la partie récapitulative.

L'arbitrage des rencontres doit être assuré prioritairement par un représentant licencié d'un club ne participant pas à la rencontre.

Les rencontres devront être arbitrées à la touche par les joueurs U 12 & U 13 participants à la rencontre en qualité de remplaçant. Un même joueur ne peut être arbitre assistant qu'au maximum la moitié d'une rencontre, soit 10'. Merci de notifier sur la fiche équipe, la mention « T » en face des joueurs ayant officié.

Toute retranscription non conforme des résultats (ordre des rencontres, comptage, addition, etc) sera examinée par la Commission et pourra conduire à des pénalités.

SIGNATURE POUR APPROBATION DES RESULTATS DU PLATEAU :

Nom Équipe	Nom Responsable Équipe	N° de Licence	Signature
ISSOU AS 2			
PORCHEVILLE FC 1			
BOIS D'ARCY AS 1			
VERNEUIL US 2			

Nom Équipe	Score Jonglerie
ISSOU AS 2	
PORCHEVILLE FC 1	
BOIS D'ARCY AS 1	
VERNEUIL US 2	

<u>Matches</u>	ISSOU AS 2	BOIS D'ARCY AS 1	PORCHEVILLE FC 1	VERNEUIL US 2
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				

<u>Matches</u>	PORCHEVILLE FC 1	BOIS D'ARCY AS 1	ISSOU AS 2	VERNEUIL US 2
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				



Fiche Récapitulative des Résultats du Plateau P32 - FOURQUEUX AS 2



Chaque équipe effectue 2 rencontres. **Sur les plateaux comportant 2 équipes d'un même club, ces équipes ne peuvent se rencontrer.** Le règlement du football à 8 s'applique intégralement, sauf en ce qui concerne la durée d'un match : 30' (2 x 15' avec pause coaching et rotation des arbitres assistants).

A l'issue des 2 rencontres, compléter la partie récapitulative.

L'arbitrage des rencontres doit être assuré prioritairement par un représentant licencié d'un club ne participant pas à la rencontre.

Les rencontres devront être arbitrées à la touche par les joueurs U 12 & U 13 participants à la rencontre en qualité de remplaçant. Un même joueur ne peut être arbitre assistant qu'au maximum la moitié d'une rencontre, soit 10'. Merci de notifier sur la fiche équipe, la mention « T » en face des joueurs ayant officié.

Toute retranscription non conforme des résultats (ordre des rencontres, comptage, addition, etc) sera examinée par la Commission et pourra conduire à des pénalités.

SIGNATURE POUR APPROBATION DES RESULTATS DU PLATEAU :

Nom Équipe	Nom Responsable Équipe	N° de Licence	Signature
FOURQUEUX AS 2			
ELANCOURT OSC 3			
MUREAUX OFC 2			
MAULOISE US 1			

Nom Équipe	Score Jonglerie
FOURQUEUX AS 2	
ELANCOURT OSC 3	
MUREAUX OFC 2	
MAULOISE US 1	

<u>Matches</u>	FOURQUEUX AS 2	MUREAUX OFC 2	ELANCOURT OSC 3	MAULOISE US 1
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				

<u>Matches</u>	ELANCOURT OSC 3	MUREAUX OFC 2	FOURQUEUX AS 2	MAULOISE US 1
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				



Fiche Récapitulative des Résultats du Plateau P33 - MONTESSON US 2



Chaque équipe effectue 2 rencontres. **Sur les plateaux comportant 2 équipes d'un même club, ces équipes ne peuvent se rencontrer.** Le règlement du football à 8 s'applique intégralement, sauf en ce qui concerne la durée d'un match : 30' (2 x 15' avec pause coaching et rotation des arbitres assistants).

A l'issue des 2 rencontres, compléter la partie récapitulative.

L'arbitrage des rencontres doit être assuré prioritairement par un représentant licencié d'un club ne participant pas à la rencontre.

Les rencontres devront être arbitrées à la touche par les joueurs U 12 & U 13 participants à la rencontre en qualité de remplaçant. Un même joueur ne peut être arbitre assistant qu'au maximum la moitié d'une rencontre, soit 10'. Merci de notifier sur la fiche équipe, la mention « T » en face des joueurs ayant officié.

Toute retranscription non conforme des résultats (ordre des rencontres, comptage, addition, etc) sera examinée par la Commission et pourra conduire à des pénalités.

SIGNATURE POUR APPROBATION DES RESULTATS DU PLATEAU :

Nom Équipe	Nom Responsable Équipe	N° de Licence	Signature
MONTESSON US 2			
LAINVILLOIS FC 2			
POISSY FC 3			
CLAYES S/BOIS USM 2			

Nom Équipe	Score Jonglerie
MONTESSON US 2	
LAINVILLOIS FC 2	
POISSY FC 3	
CLAYES S/BOIS USM 2	

Matches	MONTESSON US 2	POISSY FC 3	LAINVILLOIS FC 2	CLAYES S/BOIS USM 2
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				

Matches	LAINVILLOIS FC 2	POISSY FC 3	MONTESSON US 2	CLAYES S/BOIS USM 2
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				



Fiche Récapitulative des Résultats du Plateau P34 - ECQUEVILLY ESC 1



Chaque équipe effectue 2 rencontres. **Sur les plateaux comportant 2 équipes d'un même club, ces équipes ne peuvent se rencontrer.** Le règlement du football à 8 s'applique intégralement, sauf en ce qui concerne la durée d'un match : 30' (2 x 15' avec pause coaching et rotation des arbitres assistants).

A l'issue des 2 rencontres, compléter la partie récapitulative.

L'arbitrage des rencontres doit être assuré prioritairement par un représentant licencié d'un club ne participant pas à la rencontre.

Les rencontres devront être arbitrées à la touche par les joueurs U 12 & U 13 participants à la rencontre en qualité de remplaçant. Un même joueur ne peut être arbitre assistant qu'au maximum la moitié d'une rencontre, soit 10'. Merci de notifier sur la fiche équipe, la mention « T » en face des joueurs ayant officié.

Toute retranscription non conforme des résultats (ordre des rencontres, comptage, addition, etc) sera examinée par la Commission et pourra conduire à des pénalités.

SIGNATURE POUR APPROBATION DES RESULTATS DU PLATEAU :

Nom Équipe	Nom Responsable Équipe	N° de Licence	Signature
ECQUEVILLY ESC 1			
MAGNY 78 FC 1			
VOISINS FC 4			
MONTESSON US 4			

Nom Équipe	Score Jonglerie
ECQUEVILLY ESC 1	
MAGNY 78 FC 1	
VOISINS FC 4	
MONTESSON US 4	

<u>Matches</u>	ECQUEVILLY ESC 1	VOISINS FC 4	MAGNY 78 FC 1	MONTESSON US 4
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				

<u>Matches</u>	MAGNY 78 FC 1	VOISINS FC 4	ECQUEVILLY ESC 1	MONTESSON US 4
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				



Fiche Récapitulative des Résultats du Plateau P35 - VERSAILLES JUSSIEU AS 2



Chaque équipe effectue 2 rencontres. **Sur les plateaux comportant 2 équipes d'un même club, ces équipes ne peuvent se rencontrer.** Le règlement du football à 8 s'applique intégralement, sauf en ce qui concerne la durée d'un match : 30' (2 x 15' avec pause coaching et rotation des arbitres assistants).

A l'issue des 2 rencontres, compléter la partie récapitulative.

L'arbitrage des rencontres doit être assuré prioritairement par un représentant licencié d'un club ne participant pas à la rencontre.

Les rencontres devront être arbitrées à la touche par les joueurs U 12 & U 13 participants à la rencontre en qualité de remplaçant. Un même joueur ne peut être arbitre assistant qu'au maximum la moitié d'une rencontre, soit 10'. Merci de notifier sur la fiche équipe, la mention « T » en face des joueurs ayant officié.

Toute retranscription non conforme des résultats (ordre des rencontres, comptage, addition, etc) sera examinée par la Commission et pourra conduire à des pénalités.

SIGNATURE POUR APPROBATION DES RESULTATS DU PATEAU :

Nom Équipe	Nom Responsable Équipe	N° de Licence	Signature
VERSAILLES JUSSIEU AS 2			
ELANCOURT OSC 6			
CHESNAY 78 FC 1			
BUC FOOT AO 1			

Nom Équipe	Score Jonglerie
VERSAILLES JUSSIEU AS 2	
ELANCOURT OSC 6	
CHESNAY 78 FC 1	
BUC FOOT AO 1	

<u>Matches</u>	VERSAILLES JUSSIEU AS 2	CHESNAY 78 FC 1	ELANCOURT OSC 6	BUC FOOT AO 1
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				

<u>Matches</u>	ELANCOURT OSC 6	CHESNAY 78 FC 1	VERSAILLES JUSSIEU AS 2	BUC FOOT AO 1
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				



Fiche Récapitulative des Résultats du Plateau P36 - MAGNY 78 FC 2



Chaque équipe effectue 2 rencontres. **Sur les plateaux comportant 2 équipes d'un même club, ces équipes ne peuvent se rencontrer.** Le règlement du football à 8 s'applique intégralement, sauf en ce qui concerne la durée d'un match : 30' (2 x 15' avec pause coaching et rotation des arbitres assistants).

A l'issue des 2 rencontres, compléter la partie récapitulative.

L'arbitrage des rencontres doit être assuré prioritairement par un représentant licencié d'un club ne participant pas à la rencontre.

Les rencontres devront être arbitrées à la touche par les joueurs U 12 & U 13 participants à la rencontre en qualité de remplaçant. Un même joueur ne peut être arbitre assistant qu'au maximum la moitié d'une rencontre, soit 10'. Merci de notifier sur la fiche équipe, la mention « T » en face des joueurs ayant officié.

Toute retranscription non conforme des résultats (ordre des rencontres, comptage, addition, etc) sera examinée par la Commission et pourra conduire à des pénalités.

SIGNATURE POUR APPROBATION DES RESULTATS DU PLATEAU :

Nom Équipe	Nom Responsable Équipe	N° de Licence	Signature
MAGNY 78 FC 2			
LIMAY ALJ 3			
MUREAUX OFC 6			
VESINET SCI 1			

Nom Équipe	Score Jonglerie
MAGNY 78 FC 2	
LIMAY ALJ 3	
MUREAUX OFC 6	
VESINET SCI 1	

<u>Matches</u>	MAGNY 78 FC 2	MUREAUX OFC 6	LIMAY ALJ 3	VESINET SCI 1
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				

<u>Matches</u>	LIMAY ALJ 3	MUREAUX OFC 6	MAGNY 78 FC 2	VESINET SCI 1
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				



Fiche Récapitulative des Résultats du Plateau P37 - MARLY LE ROI US 1



Chaque équipe effectue 2 rencontres. **Sur les plateaux comportant 2 équipes d'un même club, ces équipes ne peuvent se rencontrer.** Le règlement du football à 8 s'applique intégralement, sauf en ce qui concerne la durée d'un match : 30' (2 x 15' avec pause coaching et rotation des arbitres assistants).

A l'issue des 2 rencontres, compléter la partie récapitulative.

L'arbitrage des rencontres doit être assuré prioritairement par un représentant licencié d'un club ne participant pas à la rencontre.

Les rencontres devront être arbitrées à la touche par les joueurs U 12 & U 13 participants à la rencontre en qualité de remplaçant. Un même joueur ne peut être arbitre assistant qu'au maximum la moitié d'une rencontre, soit 10'. Merci de notifier sur la fiche équipe, la mention « T » en face des joueurs ayant officié.

Toute retranscription non conforme des résultats (ordre des rencontres, comptage, addition, etc) sera examinée par la Commission et pourra conduire à des pénalités.

SIGNATURE POUR APPROBATION DES RESULTATS DU PATEAU :

Nom Équipe	Nom Responsable Équipe	N° de Licence	Signature
MARLY LE ROI US 1			
MARLY LE ROI US 2			
PORCHEVILLE FC 2			
BUC FOOT AO 2			

Nom Équipe	Score Jonglerie
MARLY LE ROI US 1	
MARLY LE ROI US 2	
PORCHEVILLE FC 2	
BUC FOOT AO 2	

Matches	MARLY LE ROI US 1	PORCHEVILLE FC 2	MARLY LE ROI US 2	BUC FOOT AO 2
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				

Matches	MARLY LE ROI US 2	PORCHEVILLE FC 2	MARLY LE ROI US 1	BUC FOOT AO 2
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				



Fiche Récapitulative des Résultats du Plateau P38 - FONTENAY ST PÈRE AS 1



Chaque équipe effectue 2 rencontres. **Sur les plateaux comportant 2 équipes d'un même club, ces équipes ne peuvent se rencontrer.** Le règlement du football à 8 s'applique intégralement, sauf en ce qui concerne la durée d'un match : 30' (2 x 15' avec pause coaching et rotation des arbitres assistants).

A l'issue des 2 rencontres, compléter la partie récapitulative.

L'arbitrage des rencontres doit être assuré prioritairement par un représentant licencié d'un club ne participant pas à la rencontre.

Les rencontres devront être arbitrées à la touche par les joueurs U 12 & U 13 participants à la rencontre en qualité de remplaçant. Un même joueur ne peut être arbitre assistant qu'au maximum la moitié d'une rencontre, soit 10'. Merci de notifier sur la fiche équipe, la mention « T » en face des joueurs ayant officié.

Toute retranscription non conforme des résultats (ordre des rencontres, comptage, addition, etc) sera examinée par la Commission et pourra conduire à des pénalités.

SIGNATURE POUR APPROBATION DES RESULTATS DU PLATEAU :

Nom Équipe	Nom Responsable Équipe	N° de Licence	Signature
FONTENAY ST PÈRE AS 1			
MAULOISE US 2			
VIROFLAY USM 4			
TRIEL AC 2			

Nom Équipe	Score Jonglerie
FONTENAY ST PÈRE AS 1	
MAULOISE US 2	
VIROFLAY USM 4	
TRIEL AC 2	

<u>Matches</u>	FONTENAY ST PÈRE AS 1	VIROFLAY USM 4	MAULOISE US 2	TRIEL AC 2
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				

<u>Matches</u>	MAULOISE US 2	VIROFLAY USM 4	FONTENAY ST PÈRE AS 1	TRIEL AC 2
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				



Fiche Récapitulative des Résultats du Plateau P39 - COIGNIERES FC 1



Chaque équipe effectue 2 rencontres. **Sur les plateaux comportant 2 équipes d'un même club, ces équipes ne peuvent se rencontrer.** Le règlement du football à 8 s'applique intégralement, sauf en ce qui concerne la durée d'un match : 30' (2 x 15' avec pause coaching et rotation des arbitres assistants).

A l'issue des 2 rencontres, compléter la partie récapitulative.

L'arbitrage des rencontres doit être assuré prioritairement par un représentant licencié d'un club ne participant pas à la rencontre.

Les rencontres devront être arbitrées à la touche par les joueurs U 12 & U 13 participants à la rencontre en qualité de remplaçant. Un même joueur ne peut être arbitre assistant qu'au maximum la moitié d'une rencontre, soit 10'. Merci de notifier sur la fiche équipe, la mention « T » en face des joueurs ayant officié.

Toute retranscription non conforme des résultats (ordre des rencontres, comptage, addition, etc) sera examinée par la Commission et pourra conduire à des pénalités.

SIGNATURE POUR APPROBATION DES RESULTATS DU PLATEAU :

Nom Équipe	Nom Responsable Équipe	N° de Licence	Signature
COIGNIERES FC 1			
CLAYES S/BOIS USM 4			
VELIZY ASC 2			
CELLOIS CS 4			

Nom Équipe	Score Jonglerie
COIGNIERES FC 1	
CLAYES S/BOIS USM 4	
VELIZY ASC 2	
CELLOIS CS 4	

Matches	COIGNIERES FC 1	VELIZY ASC 2	CLAYES S/BOIS USM 4	CELLOIS CS 4
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				

Matches	CLAYES S/BOIS USM 4	VELIZY ASC 2	COIGNIERES FC 1	CELLOIS CS 4
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				



Fiche Récapitulative des Résultats du Plateau P40 - CARRIERES GRE AS 4



Chaque équipe effectue 2 rencontres. **Sur les plateaux comportant 2 équipes d'un même club, ces équipes ne peuvent se rencontrer.** Le règlement du football à 8 s'applique intégralement, sauf en ce qui concerne la durée d'un match : 30' (2 x 15' avec pause coaching et rotation des arbitres assistants).

A l'issue des 2 rencontres, compléter la partie récapitulative.

L'arbitrage des rencontres doit être assuré prioritairement par un représentant licencié d'un club ne participant pas à la rencontre.

Les rencontres devront être arbitrées à la touche par les joueurs U 12 & U 13 participants à la rencontre en qualité de remplaçant. Un même joueur ne peut être arbitre assistant qu'au maximum la moitié d'une rencontre, soit 10'. Merci de notifier sur la fiche équipe, la mention « T » en face des joueurs ayant officié.

Toute retranscription non conforme des résultats (ordre des rencontres, comptage, addition, etc) sera examinée par la Commission et pourra conduire à des pénalités.

SIGNATURE POUR APPROBATION DES RESULTATS DU PLATEAU :

Nom Équipe	Nom Responsable Équipe	N° de Licence	Signature
CARRIERES GRE AS 4			
CARRIERES GRE AS 3			
GUERVILLE ARNOUVILLE 1			
MONTESSON US 1			

Nom Équipe	Score Jonglerie
CARRIERES GRE AS 4	
CARRIERES GRE AS 3	
GUERVILLE ARNOUVILLE 1	
MONTESSON US 1	

<u>Matches</u>	CARRIERES GRE AS 4	GUERVILLE ARNOUVILLE 1	CARRIERES GRE AS 3	MONTESSON US 1
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				

<u>Matches</u>	CARRIERES GRE AS 3	GUERVILLE ARNOUVILLE 1	CARRIERES GRE AS 4	MONTESSON US 1
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				



Fiche Récapitulative des Résultats du Plateau P41 - CONFLANS RACING 1



Chaque équipe effectue 2 rencontres. **Sur les plateaux comportant 2 équipes d'un même club, ces équipes ne peuvent se rencontrer.** Le règlement du football à 8 s'applique intégralement, sauf en ce qui concerne la durée d'un match : 30' (2 x 15' avec pause coaching et rotation des arbitres assistants).

A l'issue des 2 rencontres, compléter la partie récapitulative.

L'arbitrage des rencontres doit être assuré prioritairement par un représentant licencié d'un club ne participant pas à la rencontre.

Les rencontres devront être arbitrées à la touche par les joueurs U 12 & U 13 participants à la rencontre en qualité de remplaçant. Un même joueur ne peut être arbitre assistant qu'au maximum la moitié d'une rencontre, soit 10'. Merci de notifier sur la fiche équipe, la mention « T » en face des joueurs ayant officié.

Toute retranscription non conforme des résultats (ordre des rencontres, comptage, addition, etc) sera examinée par la Commission et pourra conduire à des pénalités.

SIGNATURE POUR APPROBATION DES RESULTATS DU PLATEAU :

Nom Équipe	Nom Responsable Équipe	N° de Licence	Signature
CONFLANS RACING 1			
GARGENVILLE STADE 2			
CARRIERES S/S US 4			
ROSNY CSM 3			

Nom Équipe	Score Jonglerie
CONFLANS RACING 1	
GARGENVILLE STADE 2	
CARRIERES S/S US 4	
ROSNY CSM 3	

<u>Matches</u>	CONFLANS RACING 1	CARRIERES S/S US 4	GARGENVILLE STADE 2	ROSNY CSM 3
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				

<u>Matches</u>	GARGENVILLE STADE 2	CARRIERES S/S US 4	CONFLANS RACING 1	ROSNY CSM 3
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				



Fiche Récapitulative des Résultats du Plateau P42 - HOUDANAISE REGION FC 3



Chaque équipe effectue 2 rencontres. **Sur les plateaux comportant 2 équipes d'un même club, ces équipes ne peuvent se rencontrer.** Le règlement du football à 8 s'applique intégralement, sauf en ce qui concerne la durée d'un match : 30' (2 x 15' avec pause coaching et rotation des arbitres assistants).

A l'issue des 2 rencontres, compléter la partie récapitulative.

L'arbitrage des rencontres doit être assuré prioritairement par un représentant licencié d'un club ne participant pas à la rencontre.

Les rencontres devront être arbitrées à la touche par les joueurs U 12 & U 13 participants à la rencontre en qualité de remplaçant. Un même joueur ne peut être arbitre assistant qu'au maximum la moitié d'une rencontre, soit 10'. Merci de notifier sur la fiche équipe, la mention « T » en face des joueurs ayant officié.

Toute retranscription non conforme des résultats (ordre des rencontres, comptage, addition, etc) sera examinée par la Commission et pourra conduire à des pénalités.

SIGNATURE POUR APPROBATION DES RESULTATS DU PLATEAU :

Nom Équipe	Nom Responsable Équipe	N° de Licence	Signature
HOUDANAISE REGION FC 3			
LIMAY ALJ 4			
BUCHELOISE A.S. 1			
AUBERGENVILLE FC 3			

Nom Équipe	Score Jonglerie
HOUDANAISE REGION FC 3	
LIMAY ALJ 4	
BUCHELOISE A.S. 1	
AUBERGENVILLE FC 3	

Matches	HOUDANAISE REGION FC 3	BUCHELOISE A.S. 1	LIMAY ALJ 4	AUBERGENVILLE FC 3
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				

Matches	LIMAY ALJ 4	BUCHELOISE A.S. 1	HOUDANAISE REGION FC 3	AUBERGENVILLE FC 3
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				



Fiche Récapitulative des Résultats du Plateau P43 - EPONE USBS 3



Chaque équipe effectue 2 rencontres. **Sur les plateaux comportant 2 équipes d'un même club, ces équipes ne peuvent se rencontrer.** Le règlement du football à 8 s'applique intégralement, sauf en ce qui concerne la durée d'un match : 30' (2 x 15' avec pause coaching et rotation des arbitres assistants).

A l'issue des 2 rencontres, compléter la partie récapitulative.

L'arbitrage des rencontres doit être assuré prioritairement par un représentant licencié d'un club ne participant pas à la rencontre.

Les rencontres devront être arbitrées à la touche par les joueurs U 12 & U 13 participants à la rencontre en qualité de remplaçant. Un même joueur ne peut être arbitre assistant qu'au maximum la moitié d'une rencontre, soit 10'. Merci de notifier sur la fiche équipe, la mention « T » en face des joueurs ayant officié.

Toute retranscription non conforme des résultats (ordre des rencontres, comptage, addition, etc) sera examinée par la Commission et pourra conduire à des pénalités.

SIGNATURE POUR APPROBATION DES RESULTATS DU PLATEAU :

Nom Équipe	Nom Responsable Équipe	N° de Licence	Signature
EPONE USBS 3			
HOUDANAISE REGION FC 4			
VERSAILLES 78 FC 6			
ABLIS FC SUD 78 1			

Nom Équipe	Score Jonglerie
EPONE USBS 3	
HOUDANAISE REGION FC 4	
VERSAILLES 78 FC 6	
ABLIS FC SUD 78 1	

<u>Matches</u>	EPONE USBS 3	VERSAILLES 78 FC 6	HOUDANAISE REGION FC 4	ABLIS FC SUD 78 1
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				

<u>Matches</u>	HOUDANAISE REGION FC 4	VERSAILLES 78 FC 6	EPONE USBS 3	ABLIS FC SUD 78 1
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				



Fiche Récapitulative des Résultats du Plateau P44 - CHESNAY 78 FC 2



Chaque équipe effectue 2 rencontres. **Sur les plateaux comportant 2 équipes d'un même club, ces équipes ne peuvent se rencontrer.** Le règlement du football à 8 s'applique intégralement, sauf en ce qui concerne la durée d'un match : 30' (2 x 15' avec pause coaching et rotation des arbitres assistants).

A l'issue des 2 rencontres, compléter la partie récapitulative.

L'arbitrage des rencontres doit être assuré prioritairement par un représentant licencié d'un club ne participant pas à la rencontre.

Les rencontres devront être arbitrées à la touche par les joueurs U 12 & U 13 participants à la rencontre en qualité de remplaçant. Un même joueur ne peut être arbitre assistant qu'au maximum la moitié d'une rencontre, soit 10'. Merci de notifier sur la fiche équipe, la mention « T » en face des joueurs ayant officié.

Toute retranscription non conforme des résultats (ordre des rencontres, comptage, addition, etc) sera examinée par la Commission et pourra conduire à des pénalités.

SIGNATURE POUR APPROBATION DES RESULTATS DU PLATEAU :

Nom Équipe	Nom Responsable Équipe	N° de Licence	Signature
CHESNAY 78 FC 2			
INTERFOOT 1			
CONFLANS FC 3			
FEUCHEROLLES USA 2			

Nom Équipe	Score Jonglerie
CHESNAY 78 FC 2	
INTERFOOT 1	
CONFLANS FC 3	
FEUCHEROLLES USA 2	

<u>Matches</u>	CHESNAY 78 FC 2	CONFLANS FC 3	INTERFOOT 1	FEUCHEROLLES USA 2
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				

<u>Matches</u>	INTERFOOT 1	CONFLANS FC 3	CHESNAY 78 FC 2	FEUCHEROLLES USA 2
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				



Fiche Récapitulative des Résultats du Plateau P45 - MONTIGNY LE BX AS 4



Chaque équipe effectue 2 rencontres. **Sur les plateaux comportant 2 équipes d'un même club, ces équipes ne peuvent se rencontrer.** Le règlement du football à 8 s'applique intégralement, sauf en ce qui concerne la durée d'un match : 30' (2 x 15' avec pause coaching et rotation des arbitres assistants).

A l'issue des 2 rencontres, compléter la partie récapitulative.

L'arbitrage des rencontres doit être assuré prioritairement par un représentant licencié d'un club ne participant pas à la rencontre.

Les rencontres devront être arbitrées à la touche par les joueurs U 12 & U 13 participants à la rencontre en qualité de remplaçant. Un même joueur ne peut être arbitre assistant qu'au maximum la moitié d'une rencontre, soit 10'. Merci de notifier sur la fiche équipe, la mention « T » en face des joueurs ayant officié.

Toute retranscription non conforme des résultats (ordre des rencontres, comptage, addition, etc) sera examinée par la Commission et pourra conduire à des pénalités.

SIGNATURE POUR APPROBATION DES RESULTATS DU PLATEAU :

Nom Équipe	Nom Responsable Équipe	N° de Licence	Signature
MONTIGNY LE BX AS 4			
MAUREPAS AS 3			
SARTROUVILLE ES 3			
BONNIERES FRENEUSE FC 4			

Nom Équipe	Score Jonglerie
MONTIGNY LE BX AS 4	
MAUREPAS AS 3	
SARTROUVILLE ES 3	
BONNIERES FRENEUSE FC 4	

<u>Matches</u>	MONTIGNY LE BX AS 4	SARTROUVILLE ES 3	MAUREPAS AS 3	BONNIERES FRENEUSE FC 4
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				

<u>Matches</u>	MAUREPAS AS 3	SARTROUVILLE ES 3	MONTIGNY LE BX AS 4	BONNIERES FRENEUSE FC 4
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				



Fiche Récapitulative des Résultats du Plateau P46 - NEAUPHLE PONT RC 78 1



Chaque équipe effectue 2 rencontres. **Sur les plateaux comportant 2 équipes d'un même club, ces équipes ne peuvent se rencontrer.** Le règlement du football à 8 s'applique intégralement, sauf en ce qui concerne la durée d'un match : 30' (2 x 15' avec pause coaching et rotation des arbitres assistants).

A l'issue des 2 rencontres, compléter la partie récapitulative.

L'arbitrage des rencontres doit être assuré prioritairement par un représentant licencié d'un club ne participant pas à la rencontre.

Les rencontres devront être arbitrées à la touche par les joueurs U 12 & U 13 participants à la rencontre en qualité de remplaçant. Un même joueur ne peut être arbitre assistant qu'au maximum la moitié d'une rencontre, soit 10'. Merci de notifier sur la fiche équipe, la mention « T » en face des joueurs ayant officié.

Toute retranscription non conforme des résultats (ordre des rencontres, comptage, addition, etc) sera examinée par la Commission et pourra conduire à des pénalités.

SIGNATURE POUR APPROBATION DES RESULTATS DU PLATEAU :

Nom Équipe	Nom Responsable Équipe	N° de Licence	Signature
NEAUPHLE PONT RC 78 1			
HARDRICOURT/MEZY US 1			
MAURECOURT FC 1			
PECQ US 3			

Nom Équipe	Score Jonglerie
NEAUPHLE PONT RC 78 1	
HARDRICOURT/MEZY US 1	
MAURECOURT FC 1	
PECQ US 3	

<u>Matches</u>	NEAUPHLE PONT RC 78 1	MAURECOURT FC 1	HARDRICOURT/MEZY US 1	PECQ US 3
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				

<u>Matches</u>	HARDRICOURT/MEZY US 1	MAURECOURT FC 1	NEAUPHLE PONT RC 78 1	PECQ US 3
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				



Fiche Récapitulative des Résultats du Plateau P47 - CARRIERES S/S US 3



Chaque équipe effectue 2 rencontres. **Sur les plateaux comportant 2 équipes d'un même club, ces équipes ne peuvent se rencontrer.** Le règlement du football à 8 s'applique intégralement, sauf en ce qui concerne la durée d'un match : 30' (2 x 15' avec pause coaching et rotation des arbitres assistants).

A l'issue des 2 rencontres, compléter la partie récapitulative.

L'arbitrage des rencontres doit être assuré prioritairement par un représentant licencié d'un club ne participant pas à la rencontre.

Les rencontres devront être arbitrées à la touche par les joueurs U 12 & U 13 participants à la rencontre en qualité de remplaçant. Un même joueur ne peut être arbitre assistant qu'au maximum la moitié d'une rencontre, soit 10'. Merci de notifier sur la fiche équipe, la mention « T » en face des joueurs ayant officié.

Toute retranscription non conforme des résultats (ordre des rencontres, comptage, addition, etc) sera examinée par la Commission et pourra conduire à des pénalités.

SIGNATURE POUR APPROBATION DES RESULTATS DU PATEAU :

Nom Équipe	Nom Responsable Équipe	N° de Licence	Signature
CARRIERES S/S US 3			
VAUXOISE ES 1			
VILLENNES ORGEVAL FC 2			
VIROFLAY USM 3			

Nom Équipe	Score Jonglerie
CARRIERES S/S US 3	
VAUXOISE ES 1	
VILLENNES ORGEVAL FC 2	
VIROFLAY USM 3	

<u>Matches</u>	CARRIERES S/S US 3	VILLENNES ORGEVAL FC 2	VAUXOISE ES 1	VIROFLAY USM 3
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				

<u>Matches</u>	VAUXOISE ES 1	VILLENNES ORGEVAL FC 2	CARRIERES S/S US 3	VIROFLAY USM 3
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				



Fiche Récapitulative des Résultats du Plateau P48 - FONTENAY LE FLEURY FC 1



Chaque équipe effectue 2 rencontres. **Sur les plateaux comportant 2 équipes d'un même club, ces équipes ne peuvent se rencontrer.** Le règlement du football à 8 s'applique intégralement, sauf en ce qui concerne la durée d'un match : 30' (2 x 15' avec pause coaching et rotation des arbitres assistants).

A l'issue des 2 rencontres, compléter la partie récapitulative.

L'arbitrage des rencontres doit être assuré prioritairement par un représentant licencié d'un club ne participant pas à la rencontre.

Les rencontres devront être arbitrées à la touche par les joueurs U 12 & U 13 participants à la rencontre en qualité de remplaçant. Un même joueur ne peut être arbitre assistant qu'au maximum la moitié d'une rencontre, soit 10'. Merci de notifier sur la fiche équipe, la mention « T » en face des joueurs ayant officié.

Toute retranscription non conforme des résultats (ordre des rencontres, comptage, addition, etc) sera examinée par la Commission et pourra conduire à des pénalités.

SIGNATURE POUR APPROBATION DES RESULTATS DU PLATEAU :

Nom Équipe	Nom Responsable Équipe	N° de Licence	Signature
FONTENAY LE FLEURY FC 1			
HOUILLES AC 6			
ELANCOURT OSC 5			
ANDRESY FC 1			

Nom Équipe	Score Jonglerie
FONTENAY LE FLEURY FC 1	
HOUILLES AC 6	
ELANCOURT OSC 5	
ANDRESY FC 1	

<u>Matches</u>	FONTENAY LE FLEURY FC 1	ELANCOURT OSC 5	HOUILLES AC 6	ANDRESY FC 1
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				

<u>Matches</u>	HOUILLES AC 6	ELANCOURT OSC 5	FONTENAY LE FLEURY FC 1	ANDRESY FC 1
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				



Fiche Récapitulative des Résultats du Plateau P49 - MAUREPAS AS 2



Chaque équipe effectue 2 rencontres. **Sur les plateaux comportant 2 équipes d'un même club, ces équipes ne peuvent se rencontrer.** Le règlement du football à 8 s'applique intégralement, sauf en ce qui concerne la durée d'un match : 30' (2 x 15' avec pause coaching et rotation des arbitres assistants).

A l'issue des 2 rencontres, compléter la partie récapitulative.

L'arbitrage des rencontres doit être assuré prioritairement par un représentant licencié d'un club ne participant pas à la rencontre.

Les rencontres devront être arbitrées à la touche par les joueurs U 12 & U 13 participants à la rencontre en qualité de remplaçant. Un même joueur ne peut être arbitre assistant qu'au maximum la moitié d'une rencontre, soit 10'. Merci de notifier sur la fiche équipe, la mention « T » en face des joueurs ayant officié.

Toute retranscription non conforme des résultats (ordre des rencontres, comptage, addition, etc) sera examinée par la Commission et pourra conduire à des pénalités.

SIGNATURE POUR APPROBATION DES RESULTATS DU PLATEAU :

Nom Équipe	Nom Responsable Équipe	N° de Licence	Signature
MAUREPAS AS 2			
CARRIERES GRE AS 1			
VOISINS FC 2			
CHATOU AS 3			

Nom Équipe	Score Jonglerie
MAUREPAS AS 2	
CARRIERES GRE AS 1	
VOISINS FC 2	
CHATOU AS 3	

<u>Matches</u>	MAUREPAS AS 2	VOISINS FC 2	CARRIERES GRE AS 1	CHATOU AS 3
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				

<u>Matches</u>	CARRIERES GRE AS 1	VOISINS FC 2	MAUREPAS AS 2	CHATOU AS 3
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				



Fiche Récapitulative des Résultats du Plateau P50 - ANDRESY FC 2



Chaque équipe effectue 2 rencontres. **Sur les plateaux comportant 2 équipes d'un même club, ces équipes ne peuvent se rencontrer.** Le règlement du football à 8 s'applique intégralement, sauf en ce qui concerne la durée d'un match : 30' (2 x 15' avec pause coaching et rotation des arbitres assistants).

A l'issue des 2 rencontres, compléter la partie récapitulative.

L'arbitrage des rencontres doit être assuré prioritairement par un représentant licencié d'un club ne participant pas à la rencontre.

Les rencontres devront être arbitrées à la touche par les joueurs U 12 & U 13 participants à la rencontre en qualité de remplaçant. Un même joueur ne peut être arbitre assistant qu'au maximum la moitié d'une rencontre, soit 10'. Merci de notifier sur la fiche équipe, la mention « T » en face des joueurs ayant officié.

Toute retranscription non conforme des résultats (ordre des rencontres, comptage, addition, etc) sera examinée par la Commission et pourra conduire à des pénalités.

SIGNATURE POUR APPROBATION DES RESULTATS DU PLATEAU :

Nom Équipe	Nom Responsable Équipe	N° de Licence	Signature
ANDRESY FC 2			
MANTOIS 78 FC 6			
VERNEUIL US 5			
ELANCOURT OSC 4			

Nom Équipe	Score Jonglerie
ANDRESY FC 2	
MANTOIS 78 FC 6	
VERNEUIL US 5	
ELANCOURT OSC 4	

<u>Matches</u>	ANDRESY FC 2	VERNEUIL US 5	MANTOIS 78 FC 6	ELANCOURT OSC 4
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				

<u>Matches</u>	MANTOIS 78 FC 6	VERNEUIL US 5	ANDRESY FC 2	ELANCOURT OSC 4
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				



Fiche Récapitulative des Résultats du Plateau P51 - TRAPPES ES 4



Chaque équipe effectue 2 rencontres. **Sur les plateaux comportant 2 équipes d'un même club, ces équipes ne peuvent se rencontrer.** Le règlement du football à 8 s'applique intégralement, sauf en ce qui concerne la durée d'un match : 30' (2 x 15' avec pause coaching et rotation des arbitres assistants).

A l'issue des 2 rencontres, compléter la partie récapitulative.

L'arbitrage des rencontres doit être assuré prioritairement par un représentant licencié d'un club ne participant pas à la rencontre.

Les rencontres devront être arbitrées à la touche par les joueurs U 12 & U 13 participants à la rencontre en qualité de remplaçant. Un même joueur ne peut être arbitre assistant qu'au maximum la moitié d'une rencontre, soit 10'. Merci de notifier sur la fiche équipe, la mention « T » en face des joueurs ayant officié.

Toute retranscription non conforme des résultats (ordre des rencontres, comptage, addition, etc) sera examinée par la Commission et pourra conduire à des pénalités.

SIGNATURE POUR APPROBATION DES RESULTATS DU PLATEAU :

Nom Équipe	Nom Responsable Équipe	N° de Licence	Signature
TRAPPES ES 4			
ST GERMAIN FC 2			
CARRIERES GRE AS 2			
MAURECOURT FC 2			

Nom Équipe	Score Jonglerie
TRAPPES ES 4	
ST GERMAIN FC 2	
CARRIERES GRE AS 2	
MAURECOURT FC 2	

<u>Matches</u>	TRAPPES ES 4	CARRIERES GRE AS 2	ST GERMAIN FC 2	MAURECOURT FC 2
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				

<u>Matches</u>	ST GERMAIN FC 2	CARRIERES GRE AS 2	TRAPPES ES 4	MAURECOURT FC 2
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				



Fiche Récapitulative des Résultats du Plateau P52 - ESSARTS LE ROI AGS 1



Chaque équipe effectue 2 rencontres. **Sur les plateaux comportant 2 équipes d'un même club, ces équipes ne peuvent se rencontrer.** Le règlement du football à 8 s'applique intégralement, sauf en ce qui concerne la durée d'un match : 30' (2 x 15' avec pause coaching et rotation des arbitres assistants).

A l'issue des 2 rencontres, compléter la partie récapitulative.

L'arbitrage des rencontres doit être assuré prioritairement par un représentant licencié d'un club ne participant pas à la rencontre.

Les rencontres devront être arbitrées à la touche par les joueurs U 12 & U 13 participants à la rencontre en qualité de remplaçant. Un même joueur ne peut être arbitre assistant qu'au maximum la moitié d'une rencontre, soit 10'. Merci de notifier sur la fiche équipe, la mention « T » en face des joueurs ayant officié.

Toute retranscription non conforme des résultats (ordre des rencontres, comptage, addition, etc) sera examinée par la Commission et pourra conduire à des pénalités.

SIGNATURE POUR APPROBATION DES RESULTATS DU PLATEAU :

Nom Équipe	Nom Responsable Équipe	N° de Licence	Signature
ESSARTS LE ROI AGS 1			
HARDRICOURT/MEZY US 2			
NEAUPHLE PONT RC 78 2			
LOUVECIENNES AS 1			

Nom Équipe	Score Jonglerie
ESSARTS LE ROI AGS 1	
HARDRICOURT/MEZY US 2	
NEAUPHLE PONT RC 78 2	
LOUVECIENNES AS 1	

Matches	ESSARTS LE ROI AGS 1	NEAUPHLE PONT RC 78 2	HARDRICOURT/MEZY US 2	LOUVECIENNES AS 1
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				

Matches	HARDRICOURT/MEZY US 2	NEAUPHLE PONT RC 78 2	ESSARTS LE ROI AGS 1	LOUVECIENNES AS 1
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				



Fiche Récapitulative des Résultats du Plateau P53 - GUERVILLE ARNOUVILLE 2



Chaque équipe effectue 2 rencontres. **Sur les plateaux comportant 2 équipes d'un même club, ces équipes ne peuvent se rencontrer.** Le règlement du football à 8 s'applique intégralement, sauf en ce qui concerne la durée d'un match : 30' (2 x 15' avec pause coaching et rotation des arbitres assistants).

A l'issue des 2 rencontres, compléter la partie récapitulative.

L'arbitrage des rencontres doit être assuré prioritairement par un représentant licencié d'un club ne participant pas à la rencontre.

Les rencontres devront être arbitrées à la touche par les joueurs U 12 & U 13 participants à la rencontre en qualité de remplaçant. Un même joueur ne peut être arbitre assistant qu'au maximum la moitié d'une rencontre, soit 10'. Merci de notifier sur la fiche équipe, la mention « T » en face des joueurs ayant officié.

Toute retranscription non conforme des résultats (ordre des rencontres, comptage, addition, etc) sera examinée par la Commission et pourra conduire à des pénalités.

SIGNATURE POUR APPROBATION DES RESULTATS DU PLATEAU :

Nom Équipe	Nom Responsable Équipe	N° de Licence	Signature
GUERVILLE ARNOUVILLE 2			
ROSNY CSM 4			
MONTIGNY LE BX AS 2			
ELANCOURT OSC 8			

Nom Équipe	Score Jonglerie
GUERVILLE ARNOUVILLE 2	
ROSNY CSM 4	
MONTIGNY LE BX AS 2	
ELANCOURT OSC 8	

<u>Matches</u>	GUERVILLE ARNOUVILLE 2	MONTIGNY LE BX AS 2	ROSNY CSM 4	ELANCOURT OSC 8
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				

<u>Matches</u>	ROSNY CSM 4	MONTIGNY LE BX AS 2	GUERVILLE ARNOUVILLE 2	ELANCOURT OSC 8
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				



Fiche Récapitulative des Résultats du Plateau P54 - VAUXOISE ES 2



Chaque équipe effectue 2 rencontres. **Sur les plateaux comportant 2 équipes d'un même club, ces équipes ne peuvent se rencontrer.** Le règlement du football à 8 s'applique intégralement, sauf en ce qui concerne la durée d'un match : 30' (2 x 15' avec pause coaching et rotation des arbitres assistants).

A l'issue des 2 rencontres, compléter la partie récapitulative.

L'arbitrage des rencontres doit être assuré prioritairement par un représentant licencié d'un club ne participant pas à la rencontre.

Les rencontres devront être arbitrées à la touche par les joueurs U 12 & U 13 participants à la rencontre en qualité de remplaçant. Un même joueur ne peut être arbitre assistant qu'au maximum la moitié d'une rencontre, soit 10'. Merci de notifier sur la fiche équipe, la mention « T » en face des joueurs ayant officié.

Toute retranscription non conforme des résultats (ordre des rencontres, comptage, addition, etc) sera examinée par la Commission et pourra conduire à des pénalités.

SIGNATURE POUR APPROBATION DES RESULTATS DU PATEAU :

Nom Équipe	Nom Responsable Équipe	N° de Licence	Signature
VAUXOISE ES 2			
MESNIL LE ROI AS 1			
SARTROUVILLE ES 5			
CARRIERES S/S US 5			

Nom Équipe	Score Jonglerie
VAUXOISE ES 2	
MESNIL LE ROI AS 1	
SARTROUVILLE ES 5	
CARRIERES S/S US 5	

Matches	VAUXOISE ES 2	SARTROUVILLE ES 5	MESNIL LE ROI AS 1	CARRIERES S/S US 5
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				

Matches	MESNIL LE ROI AS 1	SARTROUVILLE ES 5	VAUXOISE ES 2	CARRIERES S/S US 5
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				



Fiche Récapitulative des Résultats du Plateau P55 - VALLEE 78 FC 1



Chaque équipe effectue 2 rencontres. **Sur les plateaux comportant 2 équipes d'un même club, ces équipes ne peuvent se rencontrer.** Le règlement du football à 8 s'applique intégralement, sauf en ce qui concerne la durée d'un match : 30' (2 x 15' avec pause coaching et rotation des arbitres assistants).

A l'issue des 2 rencontres, compléter la partie récapitulative.

L'arbitrage des rencontres doit être assuré prioritairement par un représentant licencié d'un club ne participant pas à la rencontre.

Les rencontres devront être arbitrées à la touche par les joueurs U 12 & U 13 participants à la rencontre en qualité de remplaçant. Un même joueur ne peut être arbitre assistant qu'au maximum la moitié d'une rencontre, soit 10'. Merci de notifier sur la fiche équipe, la mention « T » en face des joueurs ayant officié.

Toute retranscription non conforme des résultats (ordre des rencontres, comptage, addition, etc) sera examinée par la Commission et pourra conduire à des pénalités.

SIGNATURE POUR APPROBATION DES RESULTATS DU PLATEAU :

Nom Équipe	Nom Responsable Équipe	N° de Licence	Signature
VALLEE 78 FC 1			
CONFLANS FC 4			
GUYANCOURT ES 4			
VILLEPREUX FC 2			

Nom Équipe	Score Jonglerie
VALLEE 78 FC 1	
CONFLANS FC 4	
GUYANCOURT ES 4	
VILLEPREUX FC 2	

Matches	VALLEE 78 FC 1	GUYANCOURT ES 4	CONFLANS FC 4	VILLEPREUX FC 2
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				

Matches	CONFLANS FC 4	GUYANCOURT ES 4	VALLEE 78 FC 1	VILLEPREUX FC 2
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				



Fiche Récapitulative des Résultats du Plateau P56 - ACHERES FC 3



Chaque équipe effectue 2 rencontres. **Sur les plateaux comportant 2 équipes d'un même club, ces équipes ne peuvent se rencontrer.** Le règlement du football à 8 s'applique intégralement, sauf en ce qui concerne la durée d'un match : 30' (2 x 15' avec pause coaching et rotation des arbitres assistants).

A l'issue des 2 rencontres, compléter la partie récapitulative.

L'arbitrage des rencontres doit être assuré prioritairement par un représentant licencié d'un club ne participant pas à la rencontre.

Les rencontres devront être arbitrées à la touche par les joueurs U 12 & U 13 participants à la rencontre en qualité de remplaçant. Un même joueur ne peut être arbitre assistant qu'au maximum la moitié d'une rencontre, soit 10'. Merci de notifier sur la fiche équipe, la mention « T » en face des joueurs ayant officié.

Toute retranscription non conforme des résultats (ordre des rencontres, comptage, addition, etc) sera examinée par la Commission et pourra conduire à des pénalités.

SIGNATURE POUR APPROBATION DES RESULTATS DU PLATEAU :

Nom Équipe	Nom Responsable Équipe	N° de Licence	Signature
ACHERES FC 3			
ELANCOURT OSC 7			
ST GERMAIN FC 4			
FOURQUEUX AS 4			

Nom Équipe	Score Jonglerie
ACHERES FC 3	
ELANCOURT OSC 7	
ST GERMAIN FC 4	
FOURQUEUX AS 4	

<u>Matches</u>	ACHERES FC 3	ST GERMAIN FC 4	ELANCOURT OSC 7	FOURQUEUX AS 4
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				

<u>Matches</u>	ELANCOURT OSC 7	ST GERMAIN FC 4	ACHERES FC 3	FOURQUEUX AS 4
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				



Fiche Récapitulative des Résultats du Plateau P57 - VILLENES ORGEVAL FC 1



Chaque équipe effectue 2 rencontres. **Sur les plateaux comportant 2 équipes d'un même club, ces équipes ne peuvent se rencontrer.** Le règlement du football à 8 s'applique intégralement, sauf en ce qui concerne la durée d'un match : 30' (2 x 15' avec pause coaching et rotation des arbitres assistants).

A l'issue des 2 rencontres, compléter la partie récapitulative.

L'arbitrage des rencontres doit être assuré prioritairement par un représentant licencié d'un club ne participant pas à la rencontre.

Les rencontres devront être arbitrées à la touche par les joueurs U 12 & U 13 participants à la rencontre en qualité de remplaçant. Un même joueur ne peut être arbitre assistant qu'au maximum la moitié d'une rencontre, soit 10'. Merci de notifier sur la fiche équipe, la mention « T » en face des joueurs ayant officié.

Toute retranscription non conforme des résultats (ordre des rencontres, comptage, addition, etc) sera examinée par la Commission et pourra conduire à des pénalités.

SIGNATURE POUR APPROBATION DES RESULTATS DU PLATEAU :

Nom Équipe	Nom Responsable Équipe	N° de Licence	Signature
VILLENES ORGEVAL FC 1			
HOUILLES SO 1			
ACHERES FC 2			
MESNIL ST DENIS AS 2			

Nom Équipe	Score Jonglerie
VILLENES ORGEVAL FC 1	
HOUILLES SO 1	
ACHERES FC 2	
MESNIL ST DENIS AS 2	

<u>Matches</u>	VILLENES ORGEVAL FC 1	ACHERES FC 2	HOUILLES SO 1	MESNIL ST DENIS AS 2
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				

<u>Matches</u>	HOUILLES SO 1	ACHERES FC 2	VILLENES ORGEVAL FC 1	MESNIL ST DENIS AS 2
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				



Fiche Récapitulative des Résultats du Plateau P58 - BOUGIVAL FOOT 2



Chaque équipe effectue 2 rencontres. **Sur les plateaux comportant 2 équipes d'un même club, ces équipes ne peuvent se rencontrer.** Le règlement du football à 8 s'applique intégralement, sauf en ce qui concerne la durée d'un match : 30' (2 x 15' avec pause coaching et rotation des arbitres assistants).

A l'issue des 2 rencontres, compléter la partie récapitulative.

L'arbitrage des rencontres doit être assuré prioritairement par un représentant licencié d'un club ne participant pas à la rencontre.

Les rencontres devront être arbitrées à la touche par les joueurs U 12 & U 13 participants à la rencontre en qualité de remplaçant. Un même joueur ne peut être arbitre assistant qu'au maximum la moitié d'une rencontre, soit 10'. Merci de notifier sur la fiche équipe, la mention « T » en face des joueurs ayant officié.

Toute retranscription non conforme des résultats (ordre des rencontres, comptage, addition, etc) sera examinée par la Commission et pourra conduire à des pénalités.

SIGNATURE POUR APPROBATION DES RESULTATS DU PLATEAU :

Nom Équipe	Nom Responsable Équipe	N° de Licence	Signature
BOUGIVAL FOOT 2			
MUREAUX OFC 1			
GUYANCOURT ES 2			
PORT MARLY CS 1			

Nom Équipe	Score Jonglerie
BOUGIVAL FOOT 2	
MUREAUX OFC 1	
GUYANCOURT ES 2	
PORT MARLY CS 1	

<u>Matches</u>	BOUGIVAL FOOT 2	GUYANCOURT ES 2	MUREAUX OFC 1	PORT MARLY CS 1
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				

<u>Matches</u>	MUREAUX OFC 1	GUYANCOURT ES 2	BOUGIVAL FOOT 2	PORT MARLY CS 1
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				



Fiche Récapitulative des Résultats du Plateau P59 - BEYNES FC 3



Chaque équipe effectue 2 rencontres. **Sur les plateaux comportant 2 équipes d'un même club, ces équipes ne peuvent se rencontrer.** Le règlement du football à 8 s'applique intégralement, sauf en ce qui concerne la durée d'un match : 30' (2 x 15' avec pause coaching et rotation des arbitres assistants).

A l'issue des 2 rencontres, compléter la partie récapitulative.

L'arbitrage des rencontres doit être assuré prioritairement par un représentant licencié d'un club ne participant pas à la rencontre.

Les rencontres devront être arbitrées à la touche par les joueurs U 12 & U 13 participants à la rencontre en qualité de remplaçant. Un même joueur ne peut être arbitre assistant qu'au maximum la moitié d'une rencontre, soit 10'. Merci de notifier sur la fiche équipe, la mention « T » en face des joueurs ayant officié.

Toute retranscription non conforme des résultats (ordre des rencontres, comptage, addition, etc) sera examinée par la Commission et pourra conduire à des pénalités.

SIGNATURE POUR APPROBATION DES RESULTATS DU PLATEAU :

Nom Équipe	Nom Responsable Équipe	N° de Licence	Signature
BEYNES FC 3			
HOUILLES AC 5			
ISSOU AS 1			
TRAPPES ES 5			

Nom Équipe	Score Jonglerie
BEYNES FC 3	
HOUILLES AC 5	
ISSOU AS 1	
TRAPPES ES 5	

<u>Matches</u>	BEYNES FC 3	ISSOU AS 1	HOUILLES AC 5	TRAPPES ES 5
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				

<u>Matches</u>	HOUILLES AC 5	ISSOU AS 1	BEYNES FC 3	TRAPPES ES 5
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				



Fiche Récapitulative des Résultats du Plateau P60 - CELLOIS CS 2



Chaque équipe effectue 2 rencontres. **Sur les plateaux comportant 2 équipes d'un même club, ces équipes ne peuvent se rencontrer.** Le règlement du football à 8 s'applique intégralement, sauf en ce qui concerne la durée d'un match : 30' (2 x 15' avec pause coaching et rotation des arbitres assistants).

A l'issue des 2 rencontres, compléter la partie récapitulative.

L'arbitrage des rencontres doit être assuré prioritairement par un représentant licencié d'un club ne participant pas à la rencontre.

Les rencontres devront être arbitrées à la touche par les joueurs U 12 & U 13 participants à la rencontre en qualité de remplaçant. Un même joueur ne peut être arbitre assistant qu'au maximum la moitié d'une rencontre, soit 10'. Merci de notifier sur la fiche équipe, la mention « T » en face des joueurs ayant officié.

Toute retranscription non conforme des résultats (ordre des rencontres, comptage, addition, etc) sera examinée par la Commission et pourra conduire à des pénalités.

SIGNATURE POUR APPROBATION DES RESULTATS DU PATEAU :

Nom Équipe	Nom Responsable Équipe	N° de Licence	Signature
CELLOIS CS 2			
MAGNY 78 FC 3			
POISSY FC 5			
MANTOIS 78 FC 3			

Nom Équipe	Score Jonglerie
CELLOIS CS 2	
MAGNY 78 FC 3	
POISSY FC 5	
MANTOIS 78 FC 3	

<u>Matches</u>	CELLOIS CS 2	POISSY FC 5	MAGNY 78 FC 3	MANTOIS 78 FC 3
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				

<u>Matches</u>	MAGNY 78 FC 3	POISSY FC 5	CELLOIS CS 2	MANTOIS 78 FC 3
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				



Fiche Récapitulative des Résultats du Plateau P61 - CRAVENT FC 1



Chaque équipe effectue 2 rencontres. **Sur les plateaux comportant 2 équipes d'un même club, ces équipes ne peuvent se rencontrer.** Le règlement du football à 8 s'applique intégralement, sauf en ce qui concerne la durée d'un match : 30' (2 x 15' avec pause coaching et rotation des arbitres assistants).

A l'issue des 2 rencontres, compléter la partie récapitulative.

L'arbitrage des rencontres doit être assuré prioritairement par un représentant licencié d'un club ne participant pas à la rencontre.

Les rencontres devront être arbitrées à la touche par les joueurs U 12 & U 13 participants à la rencontre en qualité de remplaçant. Un même joueur ne peut être arbitre assistant qu'au maximum la moitié d'une rencontre, soit 10'. Merci de notifier sur la fiche équipe, la mention « T » en face des joueurs ayant officié.

Toute retranscription non conforme des résultats (ordre des rencontres, comptage, addition, etc) sera examinée par la Commission et pourra conduire à des pénalités.

SIGNATURE POUR APPROBATION DES RESULTATS DU PLATEAU :

Nom Équipe	Nom Responsable Équipe	N° de Licence	Signature
CRAVENT FC 1			
HOUDANAISE REGION FC 5			
ACHERES JA 2			
MANTOIS 78 FC 4			

Nom Équipe	Score Jonglerie
CRAVENT FC 1	
HOUDANAISE REGION FC 5	
ACHERES JA 2	
MANTOIS 78 FC 4	

<u>Matches</u>	CRAVENT FC 1	ACHERES JA 2	HOUDANAISE REGION FC 5	MANTOIS 78 FC 4
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				

<u>Matches</u>	HOUDANAISE REGION FC 5	ACHERES JA 2	CRAVENT FC 1	MANTOIS 78 FC 4
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				



Fiche Récapitulative des Résultats du Plateau P62 - CROISSY US 3



Chaque équipe effectue 2 rencontres. **Sur les plateaux comportant 2 équipes d'un même club, ces équipes ne peuvent se rencontrer.** Le règlement du football à 8 s'applique intégralement, sauf en ce qui concerne la durée d'un match : 30' (2 x 15' avec pause coaching et rotation des arbitres assistants).

A l'issue des 2 rencontres, compléter la partie récapitulative.

L'arbitrage des rencontres doit être assuré prioritairement par un représentant licencié d'un club ne participant pas à la rencontre.

Les rencontres devront être arbitrées à la touche par les joueurs U 12 & U 13 participants à la rencontre en qualité de remplaçant. Un même joueur ne peut être arbitre assistant qu'au maximum la moitié d'une rencontre, soit 10'. Merci de notifier sur la fiche équipe, la mention « T » en face des joueurs ayant officié.

Toute retranscription non conforme des résultats (ordre des rencontres, comptage, addition, etc) sera examinée par la Commission et pourra conduire à des pénalités.

SIGNATURE POUR APPROBATION DES RESULTATS DU PLATEAU :

Nom Équipe	Nom Responsable Équipe	N° de Licence	Signature
CROISSY US 3			
PLAISIROIS FO 5			
MUREAUX OFC 4			
MONTFORT USY 3			

Nom Équipe	Score Jonglerie
CROISSY US 3	
PLAISIROIS FO 5	
MUREAUX OFC 4	
MONTFORT USY 3	

<u>Matches</u>	CROISSY US 3	MUREAUX OFC 4	PLAISIROIS FO 5	MONTFORT USY 3
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				

<u>Matches</u>	PLAISIROIS FO 5	MUREAUX OFC 4	CROISSY US 3	MONTFORT USY 3
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				



Fiche Récapitulative des Résultats du Plateau P63 - VERNOUILLET FC 1



Chaque équipe effectue 2 rencontres. **Sur les plateaux comportant 2 équipes d'un même club, ces équipes ne peuvent se rencontrer.** Le règlement du football à 8 s'applique intégralement, sauf en ce qui concerne la durée d'un match : 30' (2 x 15' avec pause coaching et rotation des arbitres assistants).

A l'issue des 2 rencontres, compléter la partie récapitulative.

L'arbitrage des rencontres doit être assuré prioritairement par un représentant licencié d'un club ne participant pas à la rencontre.

Les rencontres devront être arbitrées à la touche par les joueurs U 12 & U 13 participants à la rencontre en qualité de remplaçant. Un même joueur ne peut être arbitre assistant qu'au maximum la moitié d'une rencontre, soit 10'. Merci de notifier sur la fiche équipe, la mention « T » en face des joueurs ayant officié.

Toute retranscription non conforme des résultats (ordre des rencontres, comptage, addition, etc) sera examinée par la Commission et pourra conduire à des pénalités.

SIGNATURE POUR APPROBATION DES RESULTATS DU PATEAU :

Nom Équipe	Nom Responsable Équipe	N° de Licence	Signature
VERNOUILLET FC 1			
VALLEE 78 FC 2			
VILLENNES ORGEVAL FC 4			
CROISSY US 2			

Nom Équipe	Score Jonglerie
VERNOUILLET FC 1	
VALLEE 78 FC 2	
VILLENNES ORGEVAL FC 4	
CROISSY US 2	

<u>Matches</u>	VERNOUILLET FC 1	VILLENNES ORGEVAL FC 4	VALLEE 78 FC 2	CROISSY US 2
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				

<u>Matches</u>	VALLEE 78 FC 2	VILLENNES ORGEVAL FC 4	VERNOUILLET FC 1	CROISSY US 2
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				



Fiche Récapitulative des Résultats du Plateau P64 - PORT MARLY CS 2



Chaque équipe effectue 2 rencontres. **Sur les plateaux comportant 2 équipes d'un même club, ces équipes ne peuvent se rencontrer.** Le règlement du football à 8 s'applique intégralement, sauf en ce qui concerne la durée d'un match : 30' (2 x 15' avec pause coaching et rotation des arbitres assistants).

A l'issue des 2 rencontres, compléter la partie récapitulative.

L'arbitrage des rencontres doit être assuré prioritairement par un représentant licencié d'un club ne participant pas à la rencontre.

Les rencontres devront être arbitrées à la touche par les joueurs U 12 & U 13 participants à la rencontre en qualité de remplaçant. Un même joueur ne peut être arbitre assistant qu'au maximum la moitié d'une rencontre, soit 10'. Merci de notifier sur la fiche équipe, la mention « T » en face des joueurs ayant officié.

Toute retranscription non conforme des résultats (ordre des rencontres, comptage, addition, etc) sera examinée par la Commission et pourra conduire à des pénalités.

SIGNATURE POUR APPROBATION DES RESULTATS DU PLATEAU :

Nom Équipe	Nom Responsable Équipe	N° de Licence	Signature
PORT MARLY CS 2			
FONTENAY LE FLEURY FC 2			
FOURQUEUX AS 3			
CHATOU AS 4			

Nom Équipe	Score Jonglerie
PORT MARLY CS 2	
FONTENAY LE FLEURY FC 2	
FOURQUEUX AS 3	
CHATOU AS 4	

<u>Matches</u>	PORT MARLY CS 2	FOURQUEUX AS 3	FONTENAY LE FLEURY FC 2	CHATOU AS 4
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				

<u>Matches</u>	FONTENAY LE FLEURY FC 2	FOURQUEUX AS 3	PORT MARLY CS 2	CHATOU AS 4
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				



Fiche Récapitulative des Résultats du Plateau P65 - BREVAL LONGNES FC 2



Chaque équipe effectue 2 rencontres. **Sur les plateaux comportant 2 équipes d'un même club, ces équipes ne peuvent se rencontrer.** Le règlement du football à 8 s'applique intégralement, sauf en ce qui concerne la durée d'un match : 30' (2 x 15' avec pause coaching et rotation des arbitres assistants).

A l'issue des 2 rencontres, compléter la partie récapitulative.

L'arbitrage des rencontres doit être assuré prioritairement par un représentant licencié d'un club ne participant pas à la rencontre.

Les rencontres devront être arbitrées à la touche par les joueurs U 12 & U 13 participants à la rencontre en qualité de remplaçant. Un même joueur ne peut être arbitre assistant qu'au maximum la moitié d'une rencontre, soit 10'. Merci de notifier sur la fiche équipe, la mention « T » en face des joueurs ayant officié.

Toute retranscription non conforme des résultats (ordre des rencontres, comptage, addition, etc) sera examinée par la Commission et pourra conduire à des pénalités.

SIGNATURE POUR APPROBATION DES RESULTATS DU PATEAU :

Nom Équipe	Nom Responsable Équipe	N° de Licence	Signature
BREVAL LONGNES FC 2			
BUCHELOISE A.S. 2			
RAMBOUILLET FC 4			
FONTENAY LE FLEURY FC 3			

Nom Équipe	Score Jonglerie
BREVAL LONGNES FC 2	
BUCHELOISE A.S. 2	
RAMBOUILLET FC 4	
FONTENAY LE FLEURY FC 3	

<u>Matches</u>	BREVAL LONGNES FC 2	RAMBOUILLET FC 4	BUCHELOISE A.S. 2	FONTENAY LE FLEURY FC 3
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				

<u>Matches</u>	BUCHELOISE A.S. 2	RAMBOUILLET FC 4	BREVAL LONGNES FC 2	FONTENAY LE FLEURY FC 3
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				



Fiche Récapitulative des Résultats du Plateau P66 - CHAMBOURCY ASM 2



Chaque équipe effectue 2 rencontres. **Sur les plateaux comportant 2 équipes d'un même club, ces équipes ne peuvent se rencontrer.** Le règlement du football à 8 s'applique intégralement, sauf en ce qui concerne la durée d'un match : 30' (2 x 15' avec pause coaching et rotation des arbitres assistants).

A l'issue des 2 rencontres, compléter la partie récapitulative.

L'arbitrage des rencontres doit être assuré prioritairement par un représentant licencié d'un club ne participant pas à la rencontre.

Les rencontres devront être arbitrées à la touche par les joueurs U 12 & U 13 participants à la rencontre en qualité de remplaçant. Un même joueur ne peut être arbitre assistant qu'au maximum la moitié d'une rencontre, soit 10'. Merci de notifier sur la fiche équipe, la mention « T » en face des joueurs ayant officié.

Toute retranscription non conforme des résultats (ordre des rencontres, comptage, addition, etc) sera examinée par la Commission et pourra conduire à des pénalités.

SIGNATURE POUR APPROBATION DES RESULTATS DU PLATEAU :

Nom Équipe	Nom Responsable Équipe	N° de Licence	Signature
CHAMBOURCY ASM 2			
LAINVILLOIS FC 1			
PERRY FOOT ES 2			
HOUILLES AC 7			

Nom Équipe	Score Jonglerie
CHAMBOURCY ASM 2	
LAINVILLOIS FC 1	
PERRY FOOT ES 2	
HOUILLES AC 7	

<u>Matches</u>	CHAMBOURCY ASM 2	PERRY FOOT ES 2	LAINVILLOIS FC 1	HOUILLES AC 7
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				

<u>Matches</u>	LAINVILLOIS FC 1	PERRY FOOT ES 2	CHAMBOURCY ASM 2	HOUILLES AC 7
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				



Fiche Récapitulative des Résultats du Plateau P67 - ACHERES FC 4



Chaque équipe effectue 2 rencontres. **Sur les plateaux comportant 2 équipes d'un même club, ces équipes ne peuvent se rencontrer.** Le règlement du football à 8 s'applique intégralement, sauf en ce qui concerne la durée d'un match : 30' (2 x 15' avec pause coaching et rotation des arbitres assistants).

A l'issue des 2 rencontres, compléter la partie récapitulative.

L'arbitrage des rencontres doit être assuré prioritairement par un représentant licencié d'un club ne participant pas à la rencontre.

Les rencontres devront être arbitrées à la touche par les joueurs U 12 & U 13 participants à la rencontre en qualité de remplaçant. Un même joueur ne peut être arbitre assistant qu'au maximum la moitié d'une rencontre, soit 10'. Merci de notifier sur la fiche équipe, la mention « T » en face des joueurs ayant officié.

Toute retranscription non conforme des résultats (ordre des rencontres, comptage, addition, etc) sera examinée par la Commission et pourra conduire à des pénalités.

SIGNATURE POUR APPROBATION DES RESULTATS DU PLATEAU :

Nom Équipe	Nom Responsable Équipe	N° de Licence	Signature
ACHERES FC 4			
ANDRESY FC 3			
ECQUEVILLY ESC 3			
FONTENAY ST PÈRE AS 2			

Nom Équipe	Score Jonglerie
ACHERES FC 4	
ANDRESY FC 3	
ECQUEVILLY ESC 3	
FONTENAY ST PÈRE AS 2	

<u>Matches</u>	ACHERES FC 4	ECQUEVILLY ESC 3	ANDRESY FC 3	FONTENAY ST PÈRE AS 2
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				

<u>Matches</u>	ANDRESY FC 3	ECQUEVILLY ESC 3	ACHERES FC 4	FONTENAY ST PÈRE AS 2
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				



Fiche Récapitulative des Résultats du Plateau P68 - ST CYR AFC 2



Chaque équipe effectue 2 rencontres. **Sur les plateaux comportant 2 équipes d'un même club, ces équipes ne peuvent se rencontrer.** Le règlement du football à 8 s'applique intégralement, sauf en ce qui concerne la durée d'un match : 30' (2 x 15' avec pause coaching et rotation des arbitres assistants).

A l'issue des 2 rencontres, compléter la partie récapitulative.

L'arbitrage des rencontres doit être assuré prioritairement par un représentant licencié d'un club ne participant pas à la rencontre.

Les rencontres devront être arbitrées à la touche par les joueurs U 12 & U 13 participants à la rencontre en qualité de remplaçant. Un même joueur ne peut être arbitre assistant qu'au maximum la moitié d'une rencontre, soit 10'. Merci de notifier sur la fiche équipe, la mention « T » en face des joueurs ayant officié.

Toute retranscription non conforme des résultats (ordre des rencontres, comptage, addition, etc) sera examinée par la Commission et pourra conduire à des pénalités.

SIGNATURE POUR APPROBATION DES RESULTATS DU PATEAU :

Nom Équipe	Nom Responsable Équipe	N° de Licence	Signature
ST CYR AFC 2			
CHAMBOURCY ASM 3			
COIGNIERES FC 2			
CELLOIS CS 1			

Nom Équipe	Score Jonglerie
ST CYR AFC 2	
CHAMBOURCY ASM 3	
COIGNIERES FC 2	
CELLOIS CS 1	

<u>Matches</u>	ST CYR AFC 2	COIGNIERES FC 2	CHAMBOURCY ASM 3	CELLOIS CS 1
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				

<u>Matches</u>	CHAMBOURCY ASM 3	COIGNIERES FC 2	ST CYR AFC 2	CELLOIS CS 1
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				



Fiche Récapitulative des Résultats du Plateau P69 - AUBERGENVILLE FC 1



Chaque équipe effectue 2 rencontres. **Sur les plateaux comportant 2 équipes d'un même club, ces équipes ne peuvent se rencontrer.** Le règlement du football à 8 s'applique intégralement, sauf en ce qui concerne la durée d'un match : 30' (2 x 15' avec pause coaching et rotation des arbitres assistants).

A l'issue des 2 rencontres, compléter la partie récapitulative.

L'arbitrage des rencontres doit être assuré prioritairement par un représentant licencié d'un club ne participant pas à la rencontre.

Les rencontres devront être arbitrées à la touche par les joueurs U 12 & U 13 participants à la rencontre en qualité de remplaçant. Un même joueur ne peut être arbitre assistant qu'au maximum la moitié d'une rencontre, soit 10'. Merci de notifier sur la fiche équipe, la mention « T » en face des joueurs ayant officié.

Toute retranscription non conforme des résultats (ordre des rencontres, comptage, addition, etc) sera examinée par la Commission et pourra conduire à des pénalités.

SIGNATURE POUR APPROBATION DES RESULTATS DU PLATEAU :

Nom Équipe	Nom Responsable Équipe	N° de Licence	Signature
AUBERGENVILLE FC 1			
AUBERGENVILLE FC 2			
MAISONS LAFFITTE FC 3			
CHATOU AS 5			

Nom Équipe	Score Jonglerie
AUBERGENVILLE FC 1	
AUBERGENVILLE FC 2	
MAISONS LAFFITTE FC 3	
CHATOU AS 5	

Matches	AUBERGENVILLE FC 1	MAISONS LAFFITTE FC 3	AUBERGENVILLE FC 2	CHATOU AS 5
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				

Matches	AUBERGENVILLE FC 2	MAISONS LAFFITTE FC 3	AUBERGENVILLE FC 1	CHATOU AS 5
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				



Fiche Récapitulative des Résultats du Plateau P70 - JOUY EN JOSAS AS 1



Chaque équipe effectue 2 rencontres. **Sur les plateaux comportant 2 équipes d'un même club, ces équipes ne peuvent se rencontrer.** Le règlement du football à 8 s'applique intégralement, sauf en ce qui concerne la durée d'un match : 30' (2 x 15' avec pause coaching et rotation des arbitres assistants).

A l'issue des 2 rencontres, compléter la partie récapitulative.

L'arbitrage des rencontres doit être assuré prioritairement par un représentant licencié d'un club ne participant pas à la rencontre.

Les rencontres devront être arbitrées à la touche par les joueurs U 12 & U 13 participants à la rencontre en qualité de remplaçant. Un même joueur ne peut être arbitre assistant qu'au maximum la moitié d'une rencontre, soit 10'. Merci de notifier sur la fiche équipe, la mention « T » en face des joueurs ayant officié.

Toute retranscription non conforme des résultats (ordre des rencontres, comptage, addition, etc) sera examinée par la Commission et pourra conduire à des pénalités.

SIGNATURE POUR APPROBATION DES RESULTATS DU PLATEAU :

Nom Équipe	Nom Responsable Équipe	N° de Licence	Signature
JOUY EN JOSAS AS 1			
BOUGIVAL FOOT 1			
TRAPPES ES 1			
ST ARNOULT FC 2			

Nom Équipe	Score Jonglerie
JOUY EN JOSAS AS 1	
BOUGIVAL FOOT 1	
TRAPPES ES 1	
ST ARNOULT FC 2	

Matches	JOUY EN JOSAS AS 1	TRAPPES ES 1	BOUGIVAL FOOT 1	ST ARNOULT FC 2
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				

Matches	BOUGIVAL FOOT 1	TRAPPES ES 1	JOUY EN JOSAS AS 1	ST ARNOULT FC 2
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				



Fiche Récapitulative des Résultats du Plateau P71 - VESINET SCI 2



Chaque équipe effectue 2 rencontres. **Sur les plateaux comportant 2 équipes d'un même club, ces équipes ne peuvent se rencontrer.** Le règlement du football à 8 s'applique intégralement, sauf en ce qui concerne la durée d'un match : 30' (2 x 15' avec pause coaching et rotation des arbitres assistants).

A l'issue des 2 rencontres, compléter la partie récapitulative.

L'arbitrage des rencontres doit être assuré prioritairement par un représentant licencié d'un club ne participant pas à la rencontre.

Les rencontres devront être arbitrées à la touche par les joueurs U 12 & U 13 participants à la rencontre en qualité de remplaçant. Un même joueur ne peut être arbitre assistant qu'au maximum la moitié d'une rencontre, soit 10'. Merci de notifier sur la fiche équipe, la mention « T » en face des joueurs ayant officié.

Toute retranscription non conforme des résultats (ordre des rencontres, comptage, addition, etc) sera examinée par la Commission et pourra conduire à des pénalités.

SIGNATURE POUR APPROBATION DES RESULTATS DU PLATEAU :

Nom Équipe	Nom Responsable Équipe	N° de Licence	Signature
VESINET SCI 2			
ECQUEVILLY ESC 4			
MANTOIS 78 FC 7			

Nom Équipe	Score Jonglerie
VESINET SCI 2	
ECQUEVILLY ESC 4	
MANTOIS 78 FC 7	

<u>Matches</u>	VESINET SCI 2	MANTOIS 78 FC 7	ECQUEVILLY ESC 4	VESINET SCI 2
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				

<u>Matches</u>	ECQUEVILLY ESC 4	MANTOIS 78 FC 7		
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				



Fiche Récapitulative des Résultats du Plateau P72 - FEUCHEROLLES USA 1



Chaque équipe effectue 2 rencontres. **Sur les plateaux comportant 2 équipes d'un même club, ces équipes ne peuvent se rencontrer.** Le règlement du football à 8 s'applique intégralement, sauf en ce qui concerne la durée d'un match : 30' (2 x 15' avec pause coaching et rotation des arbitres assistants).

A l'issue des 2 rencontres, compléter la partie récapitulative.

L'arbitrage des rencontres doit être assuré prioritairement par un représentant licencié d'un club ne participant pas à la rencontre.

Les rencontres devront être arbitrées à la touche par les joueurs U 12 & U 13 participants à la rencontre en qualité de remplaçant. Un même joueur ne peut être arbitre assistant qu'au maximum la moitié d'une rencontre, soit 10'. Merci de notifier sur la fiche équipe, la mention « T » en face des joueurs ayant officié.

Toute retranscription non conforme des résultats (ordre des rencontres, comptage, addition, etc) sera examinée par la Commission et pourra conduire à des pénalités.

SIGNATURE POUR APPROBATION DES RESULTATS DU PLATEAU :

Nom Équipe	Nom Responsable Équipe	N° de Licence	Signature
FEUCHEROLLES USA 1			
ACHERES JA 1			
MAGNY 78 FC 4			

Nom Équipe	Score Jonglerie
FEUCHEROLLES USA 1	
ACHERES JA 1	
MAGNY 78 FC 4	

<u>Matches</u>	FEUCHEROLLES USA 1	MAGNY 78 FC 4	ACHERES JA 1	FEUCHEROLLES USA 1
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				

<u>Matches</u>	ACHERES JA 1	MAGNY 78 FC 4		
Buts marqués				
Nom Arbitre				
Club				
Signature				